



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# LA CÔTE D'IVOIRE

**SUR TOUS  
LES FRONTS**



**Tiemoko Meyliet KONÉ**

Vice-Président de la République  
de Côte d'Ivoire



**COP29**  
Bakou  
Azerbaijan



UNCCD  
**COP16**  
Riyadh | 2024



**COP16**  
COLOMBIA



United Nations  
Climate Change



**COP29**  
Baku  
Azerbaijan



**ASSAHORE konan Jacques**

Ministre de l'Environnement, du Développement  
Durable et de la Transition Écologique



**Laurent TCHAGBA**

Ministre des Eaux et Forêts



**PRIX DES MEILLEURS ACTEURS DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE**



**UNION EUROPÉENNE**

**Partenaire du Ministère de  
l'Environnement,  
du Développement durable  
et de la Transition Écologique**

# Sommaire



**Qu'est-ce qu'une COP et quelle est l'historique des COP ?** | 4 ◀

## COP29

**La Côte d'Ivoire à la COP29 de BAKOU.** | 7 ◀

**Une forte délégation ivoirienne à cet important rendez-vous.** | 9 ◀

Les rideaux se sont ouverts

**Arrivée du Vice-Président ivoirien à la COP29 sur le climat.** | 10 ◀

**29e COP sur le climat.** | 11 ◀

Une délégation dynamique et diversifiée

**Déclaration du Vice-Président de la Côte d'Ivoire.** | 12 ◀

Notre pays a pris des mesures fortes

**Table ronde des bailleurs.** | 14 ◀

Mesurer la richesse verte de l'Afrique

**Segment de haut niveau.** | 16 ◀

Promouvoir les mesures d'atténuation

**Financement de l'adaptation.** | 17 ◀

Appel urgent pour débloquer les fonds climatiques

**Segment de haut niveau.** | 18 ◀

Mobiliser les partenaires techniques et financiers

**Audiences.** | 19 ◀

Le Ministre Assahoré multiplie les rencontres

**Activités sur le pavillon.** | 20 ◀

Coordination et gouvernance climatique

Financement de l'adaptation

Marché du Carbone

Panel de la Chambre de Commerce UE/AFRIQUE

Quelques initiatives de la délégation ivoirienne à Bakou

Durabilité de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire

Lutte contre le changement climatique

Agriculture durable et conservation de la biodiversité

Financement des écosystèmes

Gestion des Parcs et Réserves

**Side events.** | 30 ◀

Financement climatique

Les parlementaires africains réclament plus de justice climatique

Rencontre des ministres africains de l'environnement

**Dossiers.** | 33 ◀

Émission d'Eurobond ESG

Intensifier les efforts sur le financement climatique

Les différentes présentations de la COP29 à télécharger

Le Portefeuille National de Projets verts de la Côte d'Ivoire

**Les acquis de la COP29 pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique.** | 37 ◀

La 29e Conférence des Parties (COP29)

## COP16 - Diversité Biologique

**COP16 sur la diversité biologique.** | 41 ◀

**Préparatifs de la COP16 de Cali.** | 42 ◀

Des consultations lancées pour fixer les objectifs nationaux

**Ouverture.** | 43 ◀

Ouverture de la COP16 sur la biodiversité

**Segment de haut niveau.** | 44 ◀

Lutte contre l'érosion de la biodiversité

**Audiences.** | 45 ◀

La Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale renforcent leur partenariat

**Bilan de la COP16 sur la Diversité Biologique.** | 46 ◀

La Côte d'Ivoire a pris part à la 16ème Conférence

## COP16 - Désertification et sécheresse

**COP16 sur la désertification et la sécheresse.** | 48 ◀

**Ouverture de la COP16 RIYAD.** | 49 ◀

La Côte d'Ivoire renforce sa présence

La Côte d'Ivoire passe le témoin à l'Arabie Saoudite

**Audiences.** | 51 ◀

Des partenariats face aux défis environnementaux

Lutte contre la désertification

Côte d'Ivoire Arabie Saoudite

Réhabilitation des terres affectées par l'orpaillage

Restauration des forêts

**Participation de la Côte d'Ivoire.** | 56 ◀

Bilan de la COP16

**Avis et retours d'expérience.** | 59 ◀

# Qu'est-ce qu'une COP et quelle est l'historique des COP ?

Les Conférences des Parties (COP) sont des sommets internationaux organisés dans le cadre des trois conventions de Rio, adoptées lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Ces conférences réunissent tous les pays parties à ces conventions pour négocier des actions visant à protéger l'environnement.





D'abord, il convient de noter qu'il y a trois COP. Les trois COP (sur le climat, la biodiversité et la désertification) sont toutes des Conventions des Parties sous l'égide des Nations Unies, mais chacune se concentre sur un enjeu environnemental spécifique. La COP sur le Climat (CCNUCC), qui est la plus connue et la plus médiatisée, a tenu sa 29e édition en 2024, à Bakou en Azerbaïdjan. Son objectif est de lutter contre le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en aidant les pays à s'adapter à ses effets. Pour cela, elle fixe des engagements à chaque État pour réduire le réchauffement climatique et chaque COP est l'occasion d'évaluer ces engagements.

La COP sur la Biodiversité est issue de Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB). Elle a tenu sa 16e édition en Colombie. Son objectif est de protéger la biodiversité, promouvoir son utilisation durable, et garantir un partage juste des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques.

Quant à la COP sur la Désertification, elle est issue de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD). Elle a eu lieu à Riyad en Arabie Saoudite, du 2 au 13 décembre, et était aussi à sa 16e édition. Son objectif principal est de protéger les terres contre la désertification et la dégradation, et d'encourager la restauration des terres dégradées pour assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

En résumé, on peut dire que la COP sur le climat vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, la COP sur la biodiversité vise à protéger la diversité des espèces et des écosystèmes, et la COP sur la désertification vise à prévenir et réduire la dégradation des terres, particulièrement dans les zones sèches.

Bien qu'elles aient des objectifs différents, ces conventions sont interconnectées, car le changement climatique, la perte de biodiversité et la désertification sont des crises environnementales qui s'influencent mutuellement.

Les origines et les premières COP ( Les plus marquantes)

#### 1995 (COP1 - Berlin, Allemagne) :

Première réunion officielle des parties. Il est reconnu que les engagements initiaux de la CCNUCC ne sont pas suffisants. Les bases pour des discussions plus ambitieuses sont posées.

#### 1997 (COP3 - Kyoto, Japon) :

Adoption du Protocole de Kyoto, le premier accord juridiquement contraignant, imposant aux pays industrialisés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Cependant, les États-Unis ne ratifieront jamais cet accord.

#### 2001 (COP7 - Marrakech, Maroc) :

Adoption des Accords de Marrakech, qui détaillent les règles de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, notamment sur les mécanismes de marché (comme le commerce de quotas d'émission).

#### Les années post-Kyoto

#### 2009 (COP15 - Copenhague, Danemark) :

Échec retentissant de cette COP, où aucun accord contraignant n'est trouvé. Cependant, l'objectif de limiter le réchauffement à 2°C est mentionné pour la première fois.

#### 2010 (COP16 - Cancún, Mexique) :

Création du Fonds vert pour le climat, destiné à aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique et à limiter leurs émissions.

#### 2011 (COP17 - Durban, Afrique du Sud) :

Lancement des discussions sur un nouvel accord global pour remplacer Kyoto, qui expire en 2012.

#### Accord de Paris et après

#### 2015 (COP21 - Paris, France) :

Adoption de l'Accord de Paris, un moment historique. Les pays s'engagent collectivement à limiter le réchauffement à bien en dessous de 2°C, avec un effort pour le limiter à 1,5°C. Chaque pays doit soumettre des contributions déterminées au niveau national (CDN), revues tous les 5 ans.

#### 2018 (COP24 - Katowice, Pologne) :

Finalisation des règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris, le rulebook de Katowice, précisant comment les pays doivent rapporter leurs efforts climatiques.

#### Les COP récentes

#### 2021 (COP26 - Glasgow, Royaume-Uni) :

Adoption du Pacte de Glasgow, soulignant l'urgence d'agir pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Un appel est lancé pour réduire progressivement l'utilisation du charbon et pour augmenter les financements climatiques.

#### 2022 (COP27 - Charm el-Cheikh, Égypte) :

Focus sur les pertes et dommages causés par le changement climatique. Un fonds spécifique pour les pertes et dommages est créé, destiné aux pays les plus vulnérables.

#### 2023 (COP28 - Dubaï, Émirats arabes unis) :

L'objectif principal est une évaluation mondiale des progrès réalisés depuis l'Accord de Paris et un renforcement des engagements climatiques.

#### Enjeux actuels

**Réduire rapidement les émissions mondiales pour éviter un dépassement de 1,5°C.**

**Mobiliser les financements promis aux pays en développement (100 milliards USD par an depuis 2020, objectif toujours non atteint).**

**Accélérer la transition énergétique, réduire l'utilisation des énergies fossiles et investir dans les technologies durables.**

**Chaque COP est une étape cruciale, mais les progrès restent souvent jugés insuffisants face à l'urgence climatique.**



## Cérémonie d'avant départ COP29



Les partenaires techniques et financiers, les acteurs de développement durable ont pris part à la cérémonie d'avant départ à la COP29



# LA CÔTE D'IVOIRE À LA COP29 DE BAKOU



**COP29**  
Baku  
Azerbaijan

## LE MINISTRE ASSAHORÉ INVITE LA DÉLÉGATION À UNE PARTICIPATION EFFICACE ET PRODUCTIVE

À l'approche de la 29e Conférence des Parties (COP29) sur les changements climatiques, s'est tenue du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan, la Côte d'Ivoire s'est activement préparée à jouer un rôle déterminant. Lors d'une cérémonie d'avant-départ organisée à Abidjan, le 4 novembre 2024, M. Assahoré Konan Jacques, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a souligné l'intérêt de cette participation pour le pays.

Dans son discours, il a mis en avant deux aspects cruciaux : la mobilisation des financements et l'engagement collectif. « Notre participation s'annonce prometteuse eu égard à notre forte délégation qui a des attentes légitimes pour cette COP29, dont la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de nos projets d'envergure », a-t-il déclaré.

La COP 29 mobilise divers acteurs nationaux, dont des représentants du gouvernement, du secteur privé, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des partenaires au développement. A cet effet, le Ministre a insisté sur l'importance de l'engagement collectif de toute la délégation ivoirienne pour atteindre les objectifs de la mission sur Bakou :

« Vous convenez avec moi que cela dénote d'une forte implication de l'ensemble des acteurs de notre pays, signe d'une excellente représentativité lors de cet événement ».

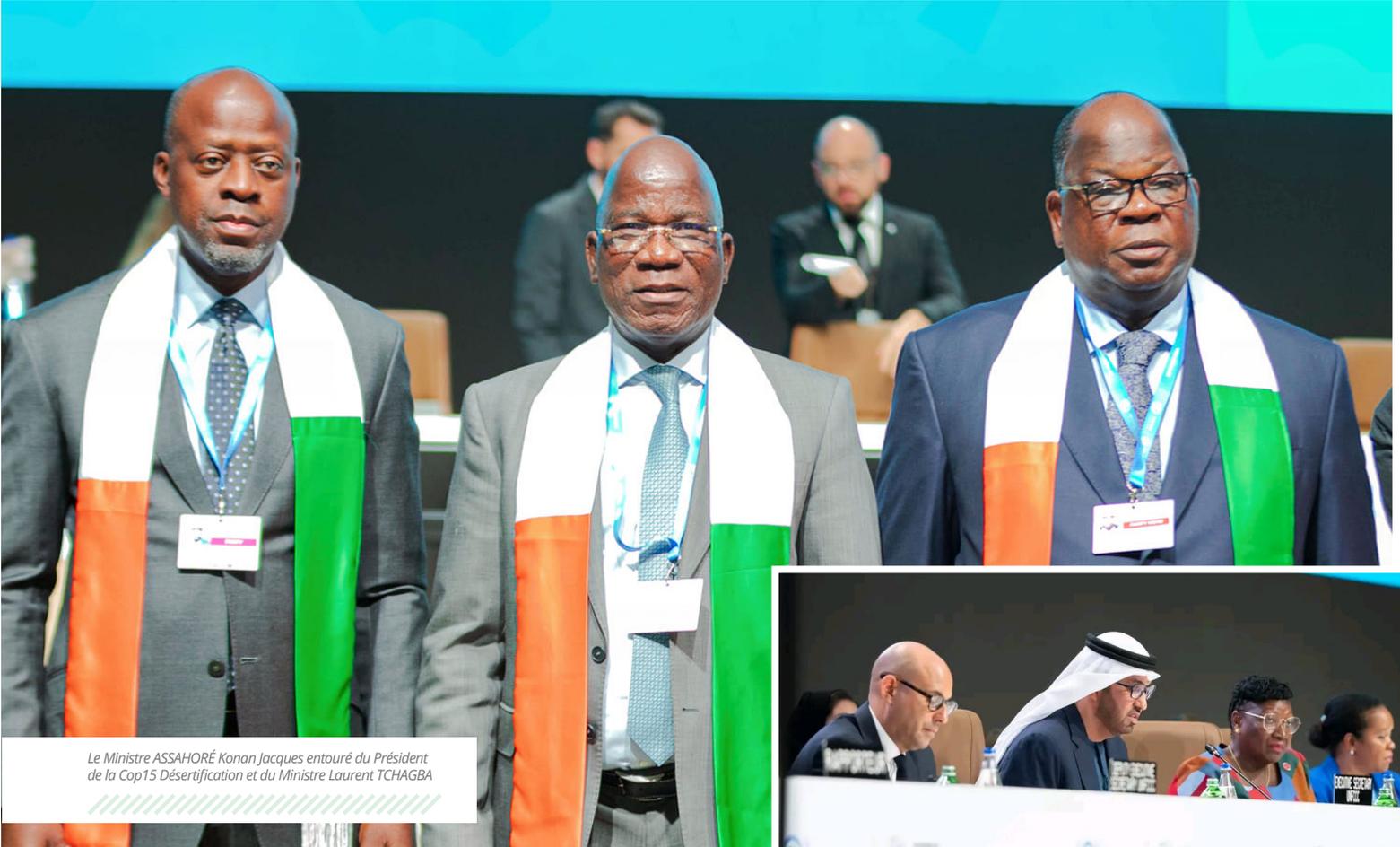
La délégation Ivoirienne a été conduite par le Vice-Président de la République et elle comprenait des Ministres, des acteurs issus du secteur privé, de la société civile et des collectivités territoriales.

Ainsi, avec 285 personnes accréditées, la Côte d'Ivoire a marqué sa présence à Bakou à travers plusieurs événements majeurs qui

se sont tenus sur son pavillon. Ce sont entre autres, la présentation des produits locaux, de projets stratégiques, ainsi que des discussions sur les avancées en matière de réduction des émissions et de gestion des parcs nationaux.

Avant l'intervention du Ministre, différents représentants de la société civile, des collectivités territoriales et du secteur privé, ont pris la parole pour marquer leur engagement à une participation productive lors de la COP29.

Parmi eux, Mamadou Doumbia, représentant la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), a affirmé : « La mobilisation des ressources financières est essentielle pour la mise en œuvre de nos projets climatiques. » Il en a profité pour souhaiter le renforcement de la coopération entre les secteurs public et privé pour atteindre les objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire.



Le Ministre ASSAHORÉ Konan Jacques entouré du Président de la Cop15 Désertification et du Ministre Laurent TCHAGBA



# Ouverture de la COP29



À gauche, Mukhtar Babayev, Président de la Cop29





# COP29

## Baku Azerbaïdjan

# UNE FORTE DÉLÉGATION IVOIRIENNE À CET IMPORTANT RENDEZ-VOUS



**Les rideaux se sont ouverts le lundi 11 novembre 2024 sur la 29<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP29) sur le climat à Bakou. Cet événement, qui s'est déroulé jusqu'au 22 novembre 2024, a rassemblé des Chefs d'État, des Ministres, des négociateurs, des représentants de la société civile et des chefs d'entreprise, tous unis pour faire progresser la lutte contre les changements climatiques.**

La Côte d'Ivoire était représentée par une délégation dynamique et diversifiée. Les ministres Assahoré Konan Jacques de l'Environnement et Laurent Tchagba des Eaux et Forêts ont participé à la cérémonie officielle d'ouverture, affirmant ainsi l'engagement du pays à réduire son empreinte carbone. Lors de cette cérémonie haute en couleurs, M. Moukhtar Babaïev a été élu Président de la COP29.

Arrivé à Bakou le lundi 11 novembre 2024, le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire a participé le 12 novembre au Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climatique. Face à une crise énergétique croissante, des concentrations record de gaz à effet de serre et des phénomènes météorologiques extrêmes ayant un impact significatif sur l'économie, la COP29 de Bakou se veut un moment crucial pour la mobilisation des financements nécessaires à la réduction progressive de ces conséquences.

En 2021, la communauté internationale a présenté le programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'Objectif mondial d'adaptation. S'appuyant sur ce programme, le Cadre des Émirats Arabes Unis pour la résilience climatique mondiale, lancé lors de la COP28, a marqué une étape importante

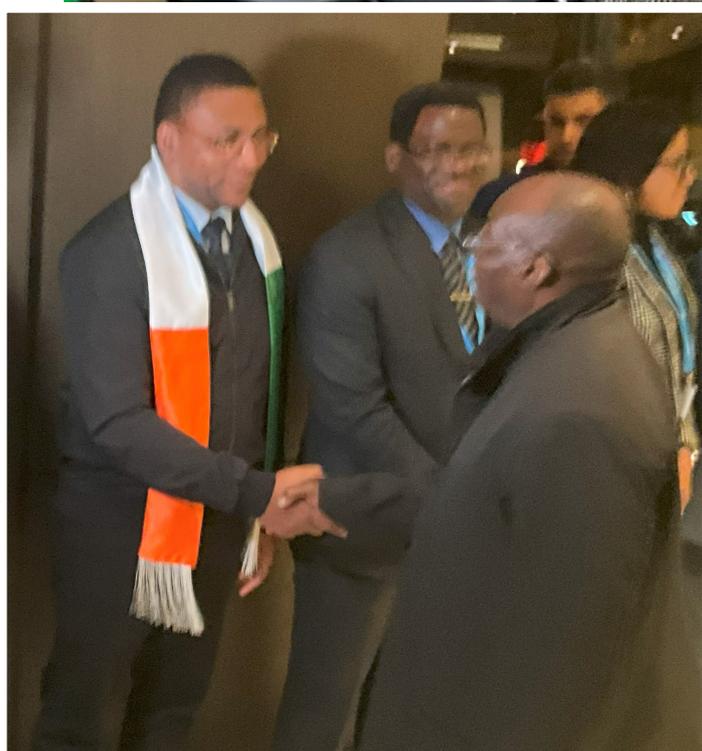
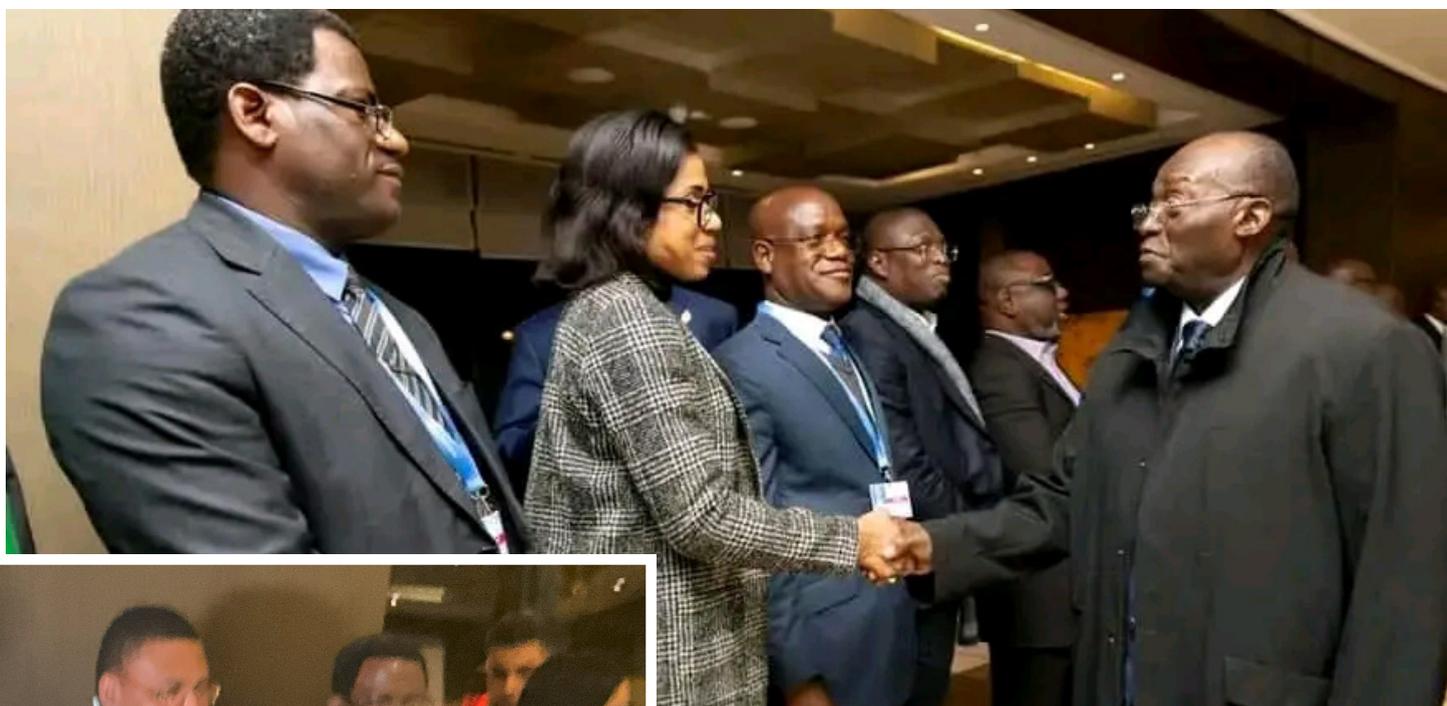
dans l'établissement d'objectifs thématiques et dimensionnels pour guider les progrès vers l'objectif mondial d'adaptation et évaluer les réalisations globales.

Divers autres thèmes ont également été abordés. De nombreuses questions restent ouvertes, notamment sur le montant des fonds, leur nature et la liste des pays contributeurs. Les pays du Sud ont de fortes attentes, mais les discussions s'annoncent compliquées du fait des différents conflits politico-militaires qui frappent certaines régions du monde, à en croire les experts sur le Changement Climatique.

Une lourde tâche attendait les négociateurs participant à la COP29, du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan. Selon l'agenda fixé par les États membres de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), un nouvel objectif financier doit être décidé lors de cette conférence pour aider les pays les plus démunis. Cette question, loin d'être secondaire, est essentielle à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique. Cependant, dans un contexte géopolitique morose, les discussions s'annoncent difficiles.



//////  
**Le Vice-président  
accueilli par  
plusieurs membres  
de la délégation  
ivoirienne à Bakou**



# Déclaration du Vice Président de la Côte d'Ivoire

Notre pays a pris des mesures fortes, qui confirment notre engagement dans la mise en oeuvre de l'Accord de Paris.

Notre rencontre de ce jour se tient dans un contexte où la crise climatique a atteint un niveau d'urgence sans précédent.

Le dernier rapport des Nations Unies sur le climat est alarmant. Notre planète se réchauffe à un rythme inquiétant qui nous éloigne de l'objectif de 1,5 degré Celsius fixé à Paris.

L'humanité est à un tournant décisif, et nous devons agir rapidement et collectivement pour faire face aux phénomènes climatiques de plus en plus destructeurs. Aucun pays ne semble d'ailleurs épargné.

En Côte d'Ivoire, des actions audacieuses, douloureuses même parfois, sont en cours, sans lesquelles notre PIB pourrait baisser de 13% d'ici 2050, et près de deux millions d'Ivoiriens pourraient basculer dans l'extrême pauvreté.

Il est clair que les conséquences économiques, sociales et sanitaires seront inévitables si nous demeurons passifs.

C'est pourquoi, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, notre pays a pris des mesures fortes, qui confirment notre engagement dans la mise en oeuvre de l'Accord de Paris.

Cette année, nous avons conclu avec le FMI, la Facilité pour la Résilience et la Durabilité, et exploré, en collaboration avec de nombreux partenaires, dont la Banque Mondiale, des solutions de financements innovants.

Parallèlement, nous avons renforcé notre gouvernance, en créant une Commission nationale sur le changement climatique et un Bureau du marché du carbone. Nous avons aussi adopté un projet de Loi sur le climat.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est prête à intégrer le marché international du carbone, avec des réductions d'émissions de haute intégrité liées à la préservation forestière.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous devons nous rendre à l'évidence. Les drames liés au climat, ainsi que la disparition rapide de la riche biodiversité de notre planète, menacent fortement notre avenir commun.

Face à la gravité de cette situation, la Côte d'Ivoire appelle au respect des engagements pris lors de la COP 28 et lors des conférences précédentes, notamment l'abondement du Fonds pertes et dommages et la mobilisation des ressources attendues par l'Afrique et les pays en développement pour mieux s'adapter au changement climatique.

Mais au-delà, les grandes économies doivent réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre, faciliter l'accès aux technologies climatiques et accélérer le financement de la transition énergétique des pays en développement.

L'Afrique, qui fournit l'essentiel des matières premières stratégiques, doit légitimement bénéficier de ressources suffisantes pour financer sa transition énergétique sans s'endetter davantage.

Bien évidemment, les efforts importants de notre continent dans la lutte contre le réchauffement climatique ne doivent pas non plus entraver les ambitions énergétiques, ni le développement industriel de l'Afrique.

Mesdames et Messieurs,

Cette Conférence se doit d'être, plus que jamais, à la hauteur des attentes des populations du monde. A cet effet, les pays développés ont l'impérieux devoir de rehausser leurs actions en faveur du climat.

Ils doivent trouver un accord plus ambitieux avec les pays en développement, basé sur un nouvel objectif de financement climatique, tenant compte des besoins spécifiques légitimes des régions les plus vulnérables aux effets du réchauffement.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le lourd tribut payé par nos populations face aux drames climatiques de plus en plus violents, recommande que nous puissions dépasser nos divergences et nous accorder sur les financements urgents, indispensables pour parvenir enfin à des solutions pérennes.

Faisons ensemble de cette COP 29 un tournant décisif, en forgeant un consensus exemplaire sur ces grands enjeux, pour protéger notre planète et assurer un avenir durable aux générations futures.

Je vous remercie.



→ **Tiémoko Meyliet Koné**

Vice-Président de la République  
de Côte d'Ivoire





Table ronde des bailleurs

# Mesurer la richesse verte de l'Afrique

Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Distingués délégués,

C'est avec un profond sentiment d'urgence et d'espoir que je prends la parole ce jour. Nous sommes réunis, certes virtuellement, non seulement pour débattre des enjeux climatiques qui nous affectent tous, mais aussi pour redéfinir notre compréhension de la richesse, particulièrement en Afrique, où le capital naturel est à la fois un atout immense et une responsabilité collective.

60 % de la population en Afrique dépend directement de l'agriculture"

Dans un monde où les indicateurs économiques traditionnels, comme le PIB, dominant nos décisions, il est impératif de reconnaître que la richesse ne se limite pas aux chiffres économiques. Elle englobe notre capital naturel. En Afrique, cette richesse prend de nombreuses formes, allant des forêts luxuriantes aux rivières sinueuses, des sols fertiles aux écosystèmes marins.

Le capital naturel comprend non seulement les ressources renouvelables, mais aussi les services écosystémiques essentiels tels que la régulation du climat, la pollinisation des cultures, la purification de l'eau et bien d'autres. Elle est essentielle non seulement pour notre environnement, mais aussi pour la survie et le bien-être de millions de personnes.

En Afrique, environ 60 % de la population dépend directement de l'agriculture, qui est intrinsèquement liée à la santé de nos sols et de nos ressources en eau. Malheureusement, des pratiques non durables, telles que l'exploitation excessive des ressources, l'utilisation des produits chimiques dangereux pour accroître les productions agricoles, les exploitations minières artisanales non autorisées, combinées avec la croissance démographique, mettent en péril ce capital.

Cette richesse verte doit être au cœur de nos stratégies de développement. Nous devons agir maintenant pour préserver cette richesse pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Mesdames et Messieurs,

Mon pays, la Côte d'Ivoire est dotée d'une richesse naturelle impressionnante. Elle renferme :

Les Forêts classées, les Parcs et Réserves qui abritent une biodiversité exceptionnelle et des espèces endémiques, comme le singe colobe noir et blanc et l'éléphant de forêt. La conservation de ces espèces est essentielle pour maintenir l'équilibre des écosystèmes, fournir des ressources essentielles, telles que le bois, les produits non ligneux (fruits, noix, plantes médicinales) et jouer un rôle crucial dans la régulation du climat.

L'Agriculture, pilier de l'économie ivoirienne, peut également être un exemple de richesse verte. Les pratiques agricoles durables, comme l'agroforesterie, combinent la culture de cacao ou de café avec des arbres, contribuant à la biodiversité, préservant les sols et améliorant les rendements.

La Biodiversité Marine, le long de nos côtes d'environ 550 kilomètres abritent des



Le Vice Président remettant un exemplaire du Portefeuille de projets verts au représentant de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD)



550 kilomètres de littoral abritent des mangroves et des récifs coralliens. Ces écosystèmes protègent les côtes et favorisent la biodiversité

2030 est l'échéance de la SPREF 2019-2030. Ce programme vise à restaurer les forêts ivoiriennes

écosystèmes marins riches, notamment des mangroves et des récifs coralliens. Ces écosystèmes jouent un rôle vital dans la protection des côtes, la reproduction des poissons et la régulation des cycles nutritifs.

Les ressources en eaux souterraines et de surface comme les rivières et les lacs sont des exemples de ressources naturelles qui soutiennent la pêche, l'agriculture irriguée et fournissent de l'eau potable. Elles sont essentielles pour la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau.

#### Mesdames et Messieurs,

La mesure de la richesse verte est cruciale pour établir le lien entre le capital naturel et la productivité économique. Une gestion durable des ressources naturelles peut transformer des économies en déclin en économies dynamiques. Par exemple, des pratiques agricoles durables peuvent augmenter les rendements tout en préservant la biodiversité. De même, le développement d'une économie verte, axée sur la durabilité, peut générer des millions d'emplois dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, l'agriculture biologique et l'écotourisme.

Nous avons donc besoin de nouveaux outils et d'indicateurs qui nous permettent d'évaluer la richesse verte de manière

systématique. Des initiatives comme le Système de comptabilité environnementale et économique, en abrégé SCEE, fournissent un cadre pour intégrer le capital naturel dans nos systèmes de comptabilité nationale. En intégrant ces données dans nos décisions politiques et économiques, nous pourrions non seulement mesurer la richesse verte, mais aussi la préserver et la renforcer.

#### Chers décideurs,

Pour réussir cette transition, nos gouvernements doivent adopter des politiques proactives qui soutiennent la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé seront essentiels. Nous devons encourager les entreprises à adopter des pratiques durables qui tiennent compte de leur impact sur le capital naturel. Ensemble, nous pouvons mobiliser des investissements pour des projets qui protègent l'environnement tout en créant des opportunités économiques.

Dans ce contexte, il est impératif d'inclure les communautés locales dans le processus de décision. Ces populations, souvent les plus touchées par les dégradations environnementales, possèdent une connaissance inestimable de leur écosystème. En les impliquant dans la

gestion des ressources naturelles, nous pouvons garantir que les solutions sont non seulement efficaces, mais aussi justes et inclusives.

#### Mesdames et Messieurs,

À la COP29 de Bakou, nous avons une occasion unique de forger un consensus autour de la mesure de la richesse verte des nations. Ce consensus peut devenir le socle d'une nouvelle dynamique mondiale où la prospérité économique et la durabilité environnementale vont de pair. En tant qu'Afrique, nous pouvons démontrer que le développement durable est non seulement possible, mais aussi nécessaire pour notre avenir commun.

Il est donc de notre responsabilité collective de reconsidérer notre conception de la richesse. En mesurant et en protégeant notre capital naturel, nous pouvons transformer l'Afrique en un modèle de développement durable pour le monde entier. La richesse verte n'est pas qu'un idéal, c'est une nécessité, et il est temps d'agir ensemble pour réaliser cette vision.

Je vous remercie.



→ ASSAHORÉ Konan Jacques

Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique

■ **+75% de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie en 2023»**

■ **+90 millions d'euros investis dans les énergies propres»**

Segment de haut niveau

# Promouvoir les mesures d'atténuation

Mesdames et Messieurs,

**Dans le cadre de la transition énergétique, mon pays a réalisé plusieurs actions dont trois majeures :**

**I**nstaurer d'une obligation d'audits énergétiques pour les organismes à forte consommation d'énergie.

Introduction de l'étiquetage obligatoire des équipements électroménagers et des lampes pour assurer leur conformité énergétique.

Exonération de la TVA, des droits de douane et des taxes sur les opérations bancaires sur des équipements et du matériel liés aux énergies renouvelables, aux bioénergies et à l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, nous avons mis en place un dispositif de Mesure, Notification et Vérification (MNV) dans le secteur de l'énergie, soutenu par 51 points focaux et 30

institutions nationales, permettant un suivi rigoureux des émissions de gaz à effet de serre.

Avec nos partenaires internationaux et ce système MNV, nous avons pu mesurer l'évitement de l'émission de 1,47 million de tonnes de CO2 entre 2022 et 2023. De plus, notre stratégie d'efficacité énergétique a permis de réduire plus de 75% les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie en 2023, et la part des énergies renouvelables a atteint 31% du mix énergétique sur un objectif de 45% fixé en 2030.

Enfin, la Côte d'Ivoire a investi plus de 90 millions d'euros dans les énergies propres, soulignant l'importance de la coopération entre le secteur public, le secteur privé et les partenaires internationaux pour transformer les défis climatiques en opportunités économiques.

Mesdames et Messieurs,

À cette COP29, la Côte d'Ivoire soutient le premier bilan mondial en renforçant ses Contributions Déterminées au Niveau

National (CDN) à travers des actions ciblées sur l'efficacité énergétique, l'expansion des énergies renouvelables et le renouvellement du parc automobile avec des normes Euro VI. Mon pays consolidera ses partenariats internationaux, notamment avec l'AIE et les institutions de financement, pour favoriser le transfert technologique et obtenir un financement adapté à nos besoins. Ainsi, la Côte d'Ivoire renforcera son engagement dans la lutte contre le changement climatique, en partageant ses bonnes pratiques, ses succès tout en catalysant une coopération internationale élargie.

Mesdames et Messieurs,

Pour l'atteinte de nos objectifs, nous appelons la communauté internationale à augmenter les financements climatiques, en particulier pour les projets d'infrastructures résilientes et d'énergies propres, afin de diversifier ses sources d'énergie et de créer des emplois verts. Enfin, nous demandons une attention particulière pour rendre effectif le transfert de technologies innovantes, essentiel pour des actions climatiques efficaces et inclusives.

Je vous remercie.



## Financement de l'adaptation

# Appel urgent pour débloquer les fonds climatiques

Dans le cadre de la COP 29 qui se tient à Bakou, Azerbaïdjan, la journée du 13 novembre a été consacrée à la « Journée de l'Afrique à la COP 29 ». Cette occasion a permis au continent d'organiser un événement majeur mettant en lumière l'urgence de débloquer des financements climatiques pour les communautés les plus vulnérables.



Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, M. Assahoré Konan Jacques a pris part à cette activité placée sous le thème « Augmenter le financement de l'adaptation au climat et de la croissance verte en Afrique ». Cette initiative vise à renforcer la résilience et à soutenir la croissance durable en Afrique.

Dans son discours, le ministre de l'Environnement de la Côte d'Ivoire a souligné l'importance d'un financement endogène, conçu par des institutions multilatérales africaines pour répondre aux besoins locaux de résilience climatique. Il a salué l'initiative de la Banque africaine de développement (BAD) et ses partenaires, notamment le Royaume-Uni et l'Allemagne, pour leur soutien crucial.

« Je suis surtout là parce que la Côte d'Ivoire fait partie des premiers pays bénéficiaires de ce guichet, avec un financement d'un peu plus de 7 milliards de dollars », a déclaré le ministre.

Ce fonds sera destiné au financement de la résilience des populations locales, avec des activités spécifiques ciblées pour maximiser l'impact.

Par ailleurs, le Ministre a également rappelé les défis associés à la mobilisation des ressources. Il a exhorté la BAD à tirer les leçons des écueils passés qui ont entravé l'efficacité des autres fonds climatiques disponibles.

« Je voudrais que la BAD en tienne compte pour ne pas que ce fonds subisse le sort des autres fonds », a-t-il ajouté.

L'événement a réuni des représentants de la Commission de l'Union africaine, du Groupe de la Banque africaine de développement, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, de l'Agence du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) et des gouvernements africains.

Ensemble, ils ont réaffirmé leur engagement à renforcer les partenariats et à promouvoir des investissements intelligents sur le plan climatique dans les secteurs essentiels de l'Afrique.

### CONTEXTE DU SIDE-EVENT

L'Afrique, l'une des régions les plus touchées par les défis climatiques, n'a reçu que 20 % des flux financiers mondiaux pour l'adaptation en 2021-2022, bien que les besoins du continent soient immenses. Le changement climatique a un impact sévère sur les populations africaines, en particulier les plus vulnérables. Les approches de gestion intégrée des risques sont essentielles pour minimiser les pertes et soutenir les progrès en matière de développement.

La Journée de l'Afrique à la COP 29 a servi de plateforme pour les dirigeants africains et les parties prenantes afin de délibérer sur les défis communs et de proposer des solutions pragmatiques. Les initiatives telles que le Pavillon de l'Afrique et la Journée de l'Afrique amplifient la voix du continent, mobilisent l'engagement politique et présentent les réponses du continent face au changement climatique.

Les principaux résultats attendus de cet événement incluent un renforcement des engagements politiques de haut niveau, l'unification de la position africaine sur l'action climatique, et une coopération accrue pour des investissements climatiques intelligents. L'événement vise également à élargir les partenariats et les réseaux pour une collaboration renforcée.

Alors que l'Afrique continue de faire face à des défis climatiques croissants, des initiatives comme celles présentées à la COP 29 sont cruciales pour assurer un avenir durable et résilient pour les communautés vulnérables du continent.

7 milliards de dollars ont été alloués à la Côte d'Ivoire pour renforcer la résilience climatique des populations locales.

20 % des financements mondiaux pour l'adaptation sont allés à l'Afrique entre 2021 et 2022, malgré des besoins bien plus élevés.



→ **Laurent TCHAGBA**  
Ministre des Eaux et Forêts



## Segment de haut niveau

# Mobiliser les partenaires techniques et financiers

**À la tribune de haut niveau de la COP29 à Bakou, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA a appelé les institutions financières à soutenir la Côte d'Ivoire dans la reconquête de son couvert forestier.**

Le mardi 12 novembre 2024, à Baku à Azerbaïdjan, lors d'un panel de haut niveau sur la préservation des forêts, organisé conjointement par les coprésidents sortants et entrants du Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat (FCLP), une coalition volontaire de 32 gouvernements et de l'Union Européenne, incluant les États-Unis, le Ghana, la Guyane et le Royaume-Uni, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, a lancé un appel crucial, aux Partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi qu'aux institutions financières, afin de soutenir le gouvernement de la Côte d'Ivoire dans son ambition de reconquérir son couvert forestier.

Au cours de ce panel sur le thème « Les dirigeants protègent les forêts pour le climat, la vie et les moyens de subsistance » Monsieur le Ministre a fait remarquer que l'appui que nous attendons permettra à la Côte d'Ivoire de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre la crise climatique mondiale.

Devant cette assemblée de haut niveau réunissant les acteurs mondiaux, Monsieur le Ministre, a précisé que ce soutien des institutions financières viendrait appuyer les actions entreprises par le gouvernement sous la conduite du président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, pour lutter contre la déforestation.

Il a évoqué plusieurs mesures majeures déjà engagées par le pays, notamment l'adoption en 2018 de la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts qui a été déclinée en deux stratégies : la Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (SPREF), et la Stratégie de valorisation des produits forestiers (SVPF).

Il a également rappelé la signature, en novembre 2017 à Bonn (Allemagne), du cadre d'action commune de l'Initiative Cacao et Forêts. Cet accord a été signé en marge de la COP23 sur le Climat, entre la Côte d'Ivoire, le Ghana et une trentaine d'entreprises de l'industrie du cacao et du chocolat.

Par la suite, un Accord de partenariat volontaire relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV-FLEGT) a été conclu entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne. Cet accord, signé le 19 février 2024 à Bruxelles, vise à éradiquer du commerce tout bois ou produit de bois illégal et à améliorer la gouvernance du secteur forêt-bois.

Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA a par ailleurs souligné la mise en œuvre de vastes programmes de protection et de restauration des forêts dégradées, tels que le Projet d'investissement forestier, phase 2, financé par la Banque mondiale, qui permettra la création de plus de 300 000 hectares de plantations agroforestières. Il a aussi cité le Programme de restauration durable des forêts de Côte d'Ivoire, financé par la Banque Européenne d'Investissement, qui prévoit le reboisement de quelque 100 000 hectares de forêt.

Il a assuré que la Côte d'Ivoire se préparait activement à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation importée, en développant des outils de traçabilité adaptés pour le suivi de certaines spéculations, notamment le cacao et le bois.

« Toutes ces initiatives visent à lutter efficacement contre la déforestation et à garantir l'accès de nos produits agricoles et forestiers aux marchés européens », a rassuré Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA.

Il est bon de rappeler qu'avant de se rendre à ce panel de haut niveau, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA a pris part aux côtés du Vice-Président, S.E.M Tiémoko Meyliet KONÉ, chef de la délégation ivoirienne à la COP29, à la cérémonie l'ouverture du sommet des chefs d'Etat.

**AUDIENCES**

**Le Ministre Assahoré multiplie les rencontres**



**Audience du Ministre Assahoré Konan Jacques avec le Directeur de la Block Chain Institute, M. Alastair Marke.** Au centre des échanges, la Block Chain envisage de collaborer avec la Côte d'Ivoire sur le transfert de technologie, notamment dans le domaine de l'IA au service de la lutte contre le changement climatique.



**Lors d'une audience avec le Ministre de l'Environnement, le Groupe des Parlementaires du Climat** a présenté une initiative visant à renforcer les capacités des parlementaires pour leur contribution aux activités financées par le Fonds Vert pour le Climat. Le Ministre a exprimé son soutien à cette initiative institutionnelle.

La délégation, conduite par l'Honorable Sangaré, comprenait également le Président du Groupe, Monsieur Nicolas James, de nationalité néo-zélandaise.

Le vendredi 15 novembre, en marge de la COP29, le Ministre Assahoré Konan Jacques a eu plusieurs rencontres avec des partenaires techniques et financiers.

Ces rencontres ont eu pour objectif de mettre en lumière les opportunités d'investissement en Côte d'Ivoire et d'explorer les perspectives de collaborations stratégiques.



**L'Ambassadeur SENI NAFO, Vice-Président du Comité Exécutif du Fonds Vert pour le Climat,** a annoncé la mise en place d'un grand Programme Régional biomasse énergie pour l'Afrique. Il a proposé que la Côte d'Ivoire prenne le leadership de ce programme sur le continent.

Dans ce cadre, dix (10) centrales à biomasse seront construites en Côte d'Ivoire au cours des dix prochaines années.

## ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON

### Coordination et gouvernance climatique :

# La Côte d'Ivoire fait partie des 60 pays dotés d'un plan d'action

« Lors d'une étude portant sur 136 pays, la Côte d'Ivoire s'est distinguée parmi les 60 pays dotés d'un tel cadre, une réalisation qui mérite d'être saluée », a indiqué le Ministre ASSAHORÉ Konan Jacques le samedi 16 novembre à Bakou, lors du side-event animé par Dr. Alex Mayeul Lagaud, sous le thème « La coordination de l'action climatique en Côte d'Ivoire: Cas de la Commission Nationale de lutte contre le Changement Climatique (CNLCC) ».

À travers cet exposé, Dr. Alex Mayeul Lagaud, par ailleurs Secrétaire Exécutif de la CNLCC, a présenté les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle structure créée en juin 2024, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, ratifié par la Côte d'Ivoire en octobre 2016.

Entre autres charges, le Secrétaire Exécutif a cité la supervision de toutes les initiatives en matière de lutte contre les changements climatiques afin de créer une synergie d'actions et d'améliorer la gouvernance climatique en assurant l'implication de toutes les parties prenantes, à savoir les structures publiques, les organisations de la société civile, le secteur privé et le secteur financier.

À la COP 29, où la question du financement est de taille, la Côte d'Ivoire mobilise tous les acteurs autour de son engagement fort et de son approche structurée pour lutter contre les changements climatiques.

Avant cette activité, le Ministre a accordé une audience à Mme Helena McLeod, Directrice Générale Adjointe de l'institut Mondial pour la Croissance Verte (GGI).

Les échanges ont porté sur les prochains axes d'investissements de l'institut en Côte d'Ivoire. Ceux-ci cibleront la mobilité électrique, la digitalisation et le marché du carbone, à en croire la Directrice Générale Adjointe.



Des participants au panel de la CNLCC



M. Alex Mayeul Lagaud (ou micro) Secrétaire Exécutif de la CNLCC

## ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON

### Financement de l'adaptation :

## L'appel à des actions concrètes



Quelques membres de la délégation ivoirienne présents à Bakou

A la COP29 sur le climat, le Ministre ivoirien de l'Environnement, du Développement Durable et Transition Écologique, Assahoré Konan Jacques, a pris part à la table ronde sur le financement de l'adaptation, l'un des enjeux cruciaux de cette conférence internationale.

En juillet 2024, la Côte d'Ivoire a organisé une table ronde avec le FMI et la Banque mondiale pour identifier des solutions innovantes de financement climatique.

Le déficit de financement pour l'adaptation au changement climatique a augmenté de plus de 50 % par rapport aux prévisions initiales, soulignant l'urgence d'accroître les ressources disponibles.

Il a prononcé un discours qui met en lumière les défis pressants auxquels sont confrontés les pays en développement face aux impacts croissants du changement climatique. Il a insisté sur la nécessité d'une action immédiate et coordonnée pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, rappelant que « les ambitions de l'accord de Paris sont en grand danger ».

« Il est essentiel que le marché des financements verts soit efficient, avec des mécanismes transparents qui optimisent la valorisation des actifs en circulation sur ce marché. Cet écosystème d'ensemble doit être soutenu et renforcé pour garantir des résultats concrets et durables à nos efforts », a-t-il affirmé.

Il a indiqué qu'il est important d'orienter la réflexion vers des mécanismes de financement durables et novateurs tels que les Fonds Nationaux pour l'Adaptation, les Obligations Vertes, les Mécanismes de Prêts à Impact, ainsi que les financements basés sur les services écosystémiques.

Par ailleurs, le Ministre a appelé à un engagement collectif de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, le secteur privé et la société civile, pour mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces. Il a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre les secteurs public et privé pour atteindre les objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire.

Il faut dire que la Côte d'Ivoire a renforcé sa gouvernance climatique par la création d'une Commission nationale sur le changement climatique, l'adoption d'une loi sur le climat, et la mise en place d'un Bureau du marché du carbone. En juillet 2024, le pays a organisé une table ronde réunissant de nombreux partenaires au développement, dont le FMI et la Banque mondiale, pour explorer des solutions de financements innovants face aux enjeux climatiques.

« Aujourd'hui, nous sommes prêts à rejoindre le marché international du carbone avec des réductions d'émissions de haute intégrité, confirmant notre engagement envers des solutions durables et la préservation de nos écosystèmes », a annoncé Monsieur Assahoré.

La Côte d'Ivoire, au même titre que les pays du monde entier sont confrontés à des menaces environnementales de plus en plus graves, telles que des vagues de chaleur extrêmes, la montée du niveau de la mer et la pénurie d'eau. Ces défis mettent en péril la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. En réponse à ces menaces, la communauté internationale a lancé en 2021 le programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'Objectif mondial d'adaptation. Ce programme a été renforcé par le Cadre des Émirats Arabes Unis pour la résilience climatique mondiale, introduit lors de la COP28.

Malgré ces initiatives, le premier bilan mondial a révélé que les efforts actuels d'adaptation ne suffisent pas à atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Il est donc impératif d'adopter des mesures d'adaptation urgentes, progressives et transformatives, adaptées aux circonstances nationales spécifiques. Les pays en développement, en particulier, rencontrent des obstacles significatifs pour accéder aux financements nécessaires à la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA).

Le rapport 2023 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sur les écarts d'adaptation a révélé que les besoins de financement des pays en développement pour l'adaptation sont de 10 à 18 fois supérieurs aux flux financiers publics actuels. Ce déficit financier, supérieur de plus de 50 % aux estimations précédentes, souligne l'urgence de mobiliser des ressources supplémentaires pour des stratégies d'adaptation efficaces.

ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON

# Marché du Carbone : La Côte d'Ivoire présente son modèle



La présentation d'un panel par le Coordonnateur du PRE, M. Konan Eric

Lors d'un panel intitulé « **Expérience du marché carbone en Côte d'Ivoire : cas du projet PRE** », le **Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Assahoré Konan Jacques**, a annoncé que **le cadre réglementaire sur le marché du carbone en Côte d'Ivoire était désormais prêt.**

**+20% de couvert forestier restauré d'ici 2030**

**53 projets verts en développement pour une valeur de plus de 16 milliards de dollars**

Cette annonce marque une étape cruciale dans les efforts du pays pour devenir un leader mondial en matière de réduction des émissions de carbone.

Sous l'impulsion du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, la Côte d'Ivoire s'engage résolument dans la préservation et la restauration de ses forêts. Avec l'objectif ambitieux d'atteindre 20% de couvert forestier d'ici 2030, le pays s'est engagé à lutter contre les changements climatiques, à renforcer l'adaptabilité des systèmes agricoles et à améliorer les conditions de vie des populations.

Depuis 2018, le Projet d'Investissement Forestier (PIF) et, plus récemment, le Projet de Paiement des Réductions d'Émissions autour du Parc National de Taï (PRE), ont marqué des avancées significatives. D'ici le premier trimestre 2025, la Côte d'Ivoire disposera d'un volume d'émissions réduites certifié par la Banque Mondiale, prêt à être mis sur le marché du carbone.

Le cadre légal et réglementaire est désormais en place, ouvrant la voie à des investissements privés et internationaux. En cas de succès, la Côte d'Ivoire pourrait devenir un exemple mondial en vendant des réductions d'émissions REDD+ de haute intégrité.

Soutenue par le Fonds du Partenariat pour

le Carbone Forestier, la Côte d'Ivoire a mis en place des systèmes de contrôle rigoureux pour assurer un suivi précis des réductions d'émissions. Lors de la table ronde sur le climat d'Abidjan en juillet 2024, de nouveaux engagements ont été pris, renforçant l'approche proactive du pays en matière d'action climatique.

Pour mobiliser le financement climatique, des initiatives ont été lancées en partenariat avec la Société Financière Internationale (SFI) et la Banque Africaine de Développement (BAD). Une facilité de financement mixte de 500 millions de dollars, gérée par la Banque Nationale d'Investissements (BNI), vise à attirer des investissements pour des projets climatiques.

En outre, un cadre de politique climatique unifié est en cours de conception pour guider les réformes et coordonner le soutien budgétaire, soutenu par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI. Un mécanisme de préparation des projets d'adaptation, soutenu par la Banque Européenne d'Investissement et le Centre Mondial pour l'Adaptation, est également en place, avec 53 projets en développement pour une valeur de plus de 16 milliards de dollars.

La Côte d'Ivoire se positionne ainsi comme un leader émergent dans le marché carbone et le développement durable, offrant un modèle inspirant pour d'autres nations.

ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON

Panel de la Chambre de Commerce UE/AFRIQUE

Transformer durablement le secteur maritime africain



Le Ministre Assahoré lors du Panel de la Chambre de Commerce UE/AFRIQUE

Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Assahoré Konan Jacques, a participé à un panel organisé par la Chambre de Commerce UE-Afrique le jeudi 14 novembre, au Pavillon Côte d'Ivoire, à Bakou, en Azerbaïdjan.

Placée sous le thème : « Accès au financement et durabilité : Appel à l'action pour une croissance résiliente en Afrique, focus sur le secteur maritime », cette rencontre visait à présenter et discuter de l'appel à l'action issu de la conférence tenue à Abidjan les 17 et 18 octobre 2024, en mettant en lumière les leviers de financement et d'investissement nécessaires pour transformer durablement le secteur maritime africain.



Journées de l'Écologie et des Changements Climatiques (JFAC)

Pour renforcer et dynamiser les actions de transition écologique et accompagner la vision d'une Côte d'Ivoire plus verte d'ici 2030, le Ministère en charge de l'environnement a initié l'organisation des Journées de l'Écologie et des Changements Climatiques (JFAC). Ces journées sont un rendez-vous annuel d'échanges avec les collectivités territoriales et les populations. L'idée est de se rapprocher des communautés avec des solutions et alternatives écologiques afin d'enclencher un processus dynamique de transition écologique durable dans les territoires.

Les JFAC sont des occasions où une distribution gratuite de foyers écologiques est faite aux ménages en vue d'améliorer le quotidien des femmes et des familles.

Pour atteindre les objectifs d'une Côte d'Ivoire solidaire, Les JFAC mènent des activités phares qui sont :

- des expositions d'innovations et de technologies écologiques ;
- une distribution de foyers écologiques aux ménages vulnérables ;
- des formations pour le montage de projet et la mobilisation des financements ;
- une présentation d'opportunités d'emplois écologiques pour les jeunes ;
- un accompagnement pour des stratégies «Communes et Régions Vertes ».

## ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON



Au pavillon de la Côte d'Ivoire, des participants enthousiastes d'avoir pris part aux activités

# Quelques initiatives de la délégation ivoirienne à Bakou

## Une participation organisée

La délégation ivoirienne s'est inscrite dans la dynamique d'une participation organisée à l'occasion de la 29<sup>e</sup> Conférence des Parties sur le climat qui s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024.

Depuis l'ouverture de cette 29<sup>e</sup> COP, les principales parties prenantes, dont les membres des secteurs publics et privés ainsi que de la société civile, qui se sont déplacés en Azerbaïdjan, ont été actives pour rendre productive la participation du pays, un vœu cher au Ministre en charge de l'Environnement, Monsieur Assahoré Konan Jacques.

Retour sur la série d'activités sur le pavillon de la Côte d'Ivoire et la présence active des négociateurs ivoiriens sur le terrain.

## Des conférences et panels pour animer le pavillon

Les journées du 12 au 13 novembre 2024 ont été marquées par une série d'activités enrichissantes au pavillon de la Côte d'Ivoire.

- **L'Office National de l'Eau Potable (ONEP)** a ouvert les discussions en partageant l'expérience ivoirienne en matière de gestion des ressources en eau, avec des contributions précieuses du Burkina Faso.
- **Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)** a mis en avant son rôle crucial dans la mobilisation des ressources, annonçant fièrement son accréditation

au Fonds Vert pour le Climat et au Fonds pour l'Adaptation.

- **Différents acteurs du projet BENKADI** ont également pris la parole pour présenter les résultats de leurs missions de plaidoyer, soulignant les efforts déployés pour sensibiliser et mobiliser les populations et les partenaires financiers autour des enjeux climatiques.
- **L'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA)** a poursuivi avec une réflexion approfondie sur la mobilisation des ressources pour le secteur de la santé en lien avec les changements climatiques, insistant sur l'importance d'intégrer la santé dans les futures Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Cette session a vu la participation d'une forte délégation rwandaise.
- **L'initiative Abidjan Legacy Programme**, en collaboration avec le FIRCA, a lui aussi, présenté ses initiatives visant à renforcer la résilience des communautés locales face aux changements climatiques, en mettant particulièrement l'accent sur une agriculture résiliente.

Remplacer par : La journée du 13 novembre 2024, s'est achevée par la présentation du cadre de gouvernance du marché carbone en Côte d'Ivoire. Cette activité, à laquelle Monsieur le Ministre a participé, a permis de faire le point sur ce processus. Ainsi, la Côte d'Ivoire peut se féliciter des avancées suivantes :

- Adoption en octobre 2024, en Conseil des Ministres, d'un avant-projet de loi sur le changement climatique, incluant les mécanismes carbonés et instituant les

droits de propriété carbone ;

- Création en août 2024 du Bureau du Marché Carbone (BMC) ;
- Validation et disponibilité d'un manuel de procédures de participation aux mécanismes carbone ;
- Mise en place d'un registre carbone national.

## Sur la participation des négociateurs ivoiriens

Les COP sont surtout des tribunes de discussion sur différents attentes et positions de groupes d'intérêts. Sur ce champ, les négociateurs de la Côte d'Ivoire restent actifs et déterminés.

Jusqu'au 13 novembre, deux points majeurs ont dominé les discussions, à savoir :

### La finalisation de la stratégie sur les pertes et préjudices

### L'utilisation de l'intelligence artificielle dans le transfert des technologies

Malgré l'absence de consensus, les échanges se poursuivront pour parvenir à un accord sur ces questions essentielles.

À chaque fin de journée, le Ministre de l'Environnement a présidé une réunion bilan en vue de faire le point des efforts déployés, mais aussi de renforcer les engagements de la Côte d'Ivoire dans la lutte contre le changement climatique, tout en mettant en avant les initiatives locales et la recherche de collaborations internationales.

ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON



Les panélistes lors de la conférence sur la durabilité de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire

Durabilité de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire :

# Des solutions innovantes présentées à la COP29

Le pavillon de la Côte d'Ivoire était sous les projecteurs d'un panel organisé par le Conseil du Café-Cacao, intitulé « Solutions innovantes pour un cacao durable » le 18 novembre 2024, à Bakou, en Azerbaïdjan. Il a réuni des experts et plusieurs participants pour débattre des approches novatrices de la filière face aux défis climatiques.

Moderée par Mme KONAN Oré Déborah, Chef de Service gestion environnementale et sociale du Conseil Café Cacao, l'activité avait pour objectif de rassurer les partenaires techniques et financiers sur les initiatives mises en œuvre pour réduire la déforestation, rendre les vergers plus résilients face au changement climatique et améliorer les conditions de vie des producteurs.

C'est dans ce cadre que, M. N'GUÉSSAN Koffi Rodrigue, Directeur Général du Développement Rural au Ministère d'État en charge de l'Agriculture et Mme POE Carine, Conseillère auprès du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, ont souligné

l'importance de la norme ARS1000 pour la durabilité du café et du cacao. Elaborée par les pays producteurs africains, cette norme, diront-ils, prend en compte la durabilité économique, sociale et environnementale.

En effet, la norme ARS1000 vise à promouvoir et soutenir efficacement les producteurs et leurs entités reconnues, en améliorant leur revenu et leurs moyens de subsistance, à travers des pratiques agricoles durables, telles que l'agroforesterie, qui visent à préserver la biodiversité et à enrichir les sols.

Abordant les questions sociales et environnementales, telles que la lutte contre le travail des enfants, M. KOSSI Syrille, représentant KPMG Côte d'Ivoire a félicité le Conseil du café-cacao pour sa politique RSE en cours d'élaboration. Cette politique garantira une production éthique et durable, intégrant ainsi des critères de traçabilité et de qualité, a-t-il affirmé.

Les questions de la rémunération des producteurs, le renforcement de leurs capacités et la mobilisation des financements ont été abordés par les panélistes KOUADIO Fidèle, Coordonnateur des projets climatiques au Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et Dr. Issa BADO, spécialiste de programme à l'Organisation Internationale

de la Francophonie, expert en négociations internationales sur l'environnement et le développement durable.

Ceux-ci ont encouragé le Conseil du Café-cacao à mettre en place des canevas pour la mobilisation des financements auprès de guichets verts, mais aussi à renforcer le cadre de gouvernance et de gestion des exploitants. Un accent a été mis sur le développement de produits d'assurance indicelle comme outil de réduction des risques pouvant intéresser le secteur de la finance à investir dans la filière.

L'enjeu des technologies modernes dans la mise en œuvre des politiques de durabilité a été largement discuté. L'utilisation de ces technologies, selon les intervenants, devraient garantir une production respectueuse de l'environnement et faciliter la traçabilité de la production, élément clé pour prouver la durabilité des chaînes d'approvisionnement.

Le Conseiller Technique, Kouadio Georges, a, au nom du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, salué les contributions des panélistes. Il a insisté sur l'importance de la recherche scientifique et de la communication stratégique pour mobiliser le financement privé et susciter l'adhésion des petits producteurs aux initiatives de durabilité de la filière.

## ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON



Photo de famille à la fin du panel du LEDD-CI

### Lutte contre le changement climatique :

# Les recommandations du LEDD-CI

Le pavillon de la Côte d'Ivoire à la COP 29 a abrité une conférence animée par le doyen de l'UFR des sciences juridiques, administratives et de gestion de l'université Alassane OUATTARA de Bouaké, également Directeur du Laboratoire d'Études sur le Droit et le Développement (LEDD-CI). Cette conférence était dédiée au plan de lutte contre le changement climatique élaboré par le LEDD-CI.

Le LEDD-CI se distingue par son travail sur des questions de développement durable et de changement climatique. Plusieurs points clés ont été abordés, démontrant le rôle central du droit dans toutes les thématiques liées au développement durable et au changement climatique. Selon le directeur, aucune réflexion ou réponse climatique ne peut se faire sans une solide base juridique.

Un autre aspect crucial souligné est l'importance de la coopération et de la solidarité. Toutes les réponses au changement climatique doivent s'inscrire dans un cadre collaboratif, permettant une analyse globale du problème et des solutions intégrant les diverses sciences environnementales.

L'éducation et la formation sont également des piliers essentiels de la stratégie du LEDD-CI. Pour être crédibles et efficaces dans ces arènes internationales, il est crucial que les intervenants soient bien formés dès le début de leur parcours. Ce processus éducatif doit être continu pour assurer une véritable avancée dans la lutte contre le changement climatique, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'échelle mondiale.

**L'éducation et la formation sont des piliers essentiels de la stratégie du LEDD-CI**

## ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON



Photo de famille à la fin du panel

### Agriculture durable et conservation de la biodiversité :

# La Côte d'Ivoire partage son expérience

Un engagement fort pour la gestion durable des ressources naturelles

10,2 millions d'euros ont été investis par l'Union Européenne et le BMZ pour financer le projet Agroforesterie Comoé.

Les émissions de GES seront réduites grâce à ce projet, qui lutte contre la déforestation et favorise une agriculture durable.

Le pavillon de la Côte d'Ivoire à Bakou a accueilli un panel informatif sur le programme « **Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles dans la région de TAÏ et de la COMOÉ** » (Pro2GRN).

Ce programme vise à augmenter de manière significative et durable les revenus agricoles tout en améliorant la conservation de la biodiversité dans les zones protégées.

#### Des acteurs clés mobilisés

Parmi les intervenants figuraient :

- **M. Akossi Oreste Santoni** (MINEDDTE/DLCCTE)
- **Mme Sia Épouse Nebout Florence** (ME-MINADERPV)
- **Mme Adiko Ange Patricia** (MINEDDTE/DLCCTE)

Ils ont présenté les objectifs et les composantes du **Pro2GRN**, notamment le projet **Agroforesterie Comoé**, financé par l'Union Européenne et le Ministère Fédéral du Développement Économique et de la

Coopération Allemande (BMZ) à hauteur de **10,2 millions d'euros**.

#### Un projet ambitieux pour la préservation des forêts et la réduction des émissions

Ce projet, mis en œuvre par la **GIZ** dans les départements de **Kong et Dabakala**, vise à réduire les **émissions de gaz à effet de serre (GES)** liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Il comprend **quatre composantes principales** :

- La mise en place de parcelles agroforestières
- Le renforcement du système de veille climatique
- La promotion de l'agroforesterie
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux

Grâce à cette initiative, la Côte d'Ivoire renforce son engagement pour une agriculture plus durable et respectueuse de la biodiversité, tout en assurant des revenus plus stables pour les communautés rurales.

## ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON



### Financement des écosystèmes :

# Des experts explorent les synergies entre la CDB et la CCNUCC

## Un panel stratégique pour l'avenir de la conservation

L'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA) a organisé un panel sur le thème :

« Synergies entre la CDB et la CCNUCC : Accélérer l'inclusion et le financement de la conservation et de la protection des écosystèmes dans les CDN V.3.0 »

Cet événement a réuni plusieurs experts pour discuter des opportunités de convergence entre les deux conventions et des solutions pour renforcer le financement de la conservation.

### Des experts engagés pour une approche intégrée

Parmi les intervenants figuraient :

- **Dr John Chumo**, ministre du Tourisme et de la Faune sauvage du Kenya
- **Dr Durand OBOUE**, Coordonnateur national PACJA-Côte d'Ivoire
- **Mme Anne Maina**, Coordonnatrice de l'Association kényane pour la biodiversité et la biosécurité
- **Mme Martha Bekele**, Initiative de développement

Les discussions ont mis en lumière les similitudes entre la Convention sur la biodiversité (CDB) et la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), facilitant ainsi leur intégration dans la troisième génération des Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

### Un plaidoyer pour un financement plus accessible et durable

Les experts ont insisté sur plusieurs points essentiels :

- Privilégier les dons plutôt que les prêts, afin de ne pas alourdir la dette des pays engagés dans la protection de la biodiversité
- Encourager la mobilisation des ressources du secteur privé, pour compléter les financements publics et accélérer la mise en œuvre des projets de conservation

Cette approche vise à garantir une transition écologique efficace et équitable, en alignant les engagements climatiques avec les impératifs de conservation des écosystèmes.

## ACTIVITÉS SUR LE PAVILLON

# Gestion des Parcs et Réserves : L'OIPR et la FPRCI présentent les acquis à la COP 29



Le Ministre Assahoré prenant part au panel OIPR-FPRCI

### Un side event stratégique sur la conservation de la forêt en Côte d'Ivoire

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) ont co-organisé un side event sur le pavillon de la Côte d'Ivoire lors de la COP 29 à Bakou.

Cette session avait pour objectif d'informer les partenaires et la délégation nationale sur le modèle de gestion des Parcs nationaux et Réserves naturelles en Côte d'Ivoire, ainsi que les acquis obtenus à travers la mise en œuvre du schéma directeur des aires protégées.

#### Une planification stratégique sur plusieurs décennies

À la suite d'un diagnostic du secteur des aires protégées, la Côte d'Ivoire a élaboré et mis en œuvre deux schémas directeurs successifs :

- PCGAP I (Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées) : mis en place entre 2002 et 2017
- PCGAP II : prévu pour la période 2023-2037

Ces programmes ont enregistré des acquis significatifs qui ont été présentés aux parties prenantes et partenaires le 15 novembre 2024, en marge de la COP 29 Climat.

#### Une session présidée par le Ministre ASSAHORÉ Konan Jacques

L'événement a réuni plusieurs représentants internationaux, dont ceux :

- de la Guinée
- de la Guinée-Bissau
- de la Mauritanie
- du Programme WABILED financé par l'USAID
- de la CEDEAO

Ce rassemblement a permis d'échanger sur les avancées en matière de gestion des Parcs nationaux et Réserves naturelles en Côte d'Ivoire.

#### Des acquis réglementaires et institutionnels majeurs

Les principales avancées présentées concernent :

- L'affectation des aires protégées au domaine public inaliénable de l'État, assurant ainsi leur protection à long terme
- La création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), responsable de la gestion opérationnelle
- L'établissement de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI), garantissant un financement pérenne des activités de gestion

#### Une conservation renforcée et des outils innovants

Actuellement, les 18 Parcs nationaux et Réserves naturelles du pays sont dans un état de conservation satisfaisant, à l'exception du

Parc national de la Marahoué, où des actions spécifiques sont en cours.

Pour renforcer la surveillance et la gestion, plusieurs technologies de pointe sont utilisées :

- 2 avions ultra-légers pour la surveillance aérienne
- Drones et GPS Inreach pour un suivi de terrain plus précis
- Système SMART et télémétrie pour optimiser la gestion des sites
- Salles de contrôle et FIREMAPS/NASA pour une surveillance et une prévention efficace des risques environnementaux

#### Un financement durable pour la préservation des aires protégées

Sur les 18 aires protégées du réseau national, 14 bénéficient de subventions annuelles allouées par la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire.

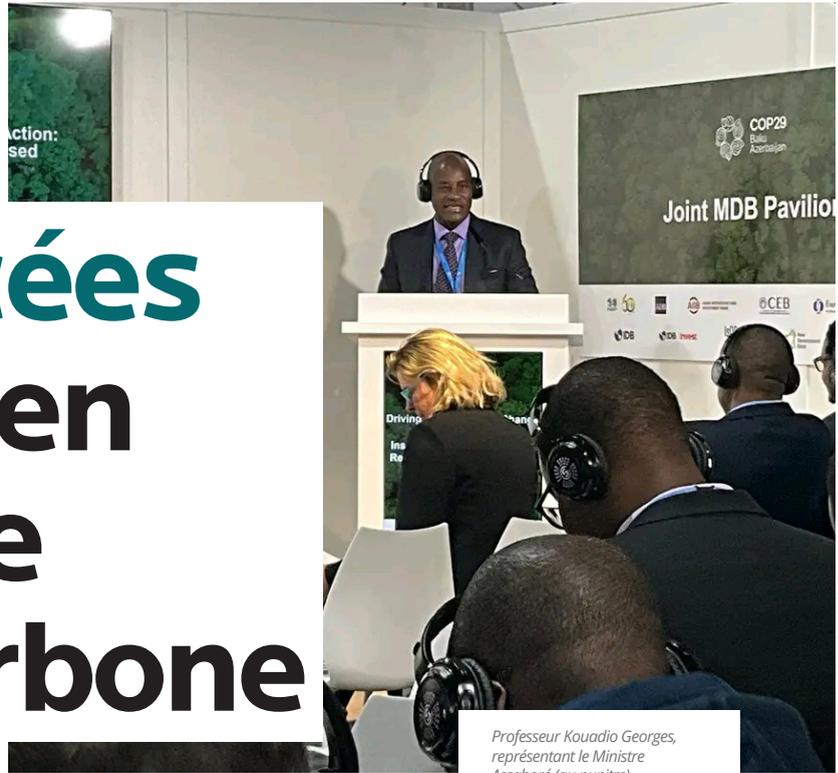
Ce modèle de financement durable permet de garantir la pérennité des actions de conservation et de renforcer la gestion efficace des Parcs et Réserves du pays.

Cette initiative témoigne de l'engagement de la Côte d'Ivoire à protéger et restaurer ses espaces naturels, en s'appuyant sur des stratégies innovantes et une coopération internationale renforcée.

**SIDE EVENTS**

**Financement climatique :**

# Des avancées majeures en matière de crédits carbone



Professeur Kouadio Georges, représentant le Ministre Assahoré (au pupitre)

## Une mobilisation stratégique à la COP29

À la COP29, qui s'est déroulée à Bakou, en Azerbaïdjan, jusqu'au 22 novembre 2024, la mobilisation des financements climatiques est au cœur de la participation de la Côte d'Ivoire.

Le Conseiller Technique, Professeur Kouadio Georges, a représenté le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Développement Durable lors de plusieurs segments de haut niveau traitant de la finance climatique.

Le mardi 19 novembre, il a ouvert un panel sur le financement climatique organisé par la Banque Mondiale, axé sur la place des marchés du carbone dans une action climatique transformative, notamment en foresterie et en utilisation des terres.

## Des avancées majeures en matière de crédits carbone

Lors de son intervention, le représentant du Ministre Assahoré a mis en lumière les initiatives ivoiriennes en matière de crédits carbone, en présentant les résultats obtenus grâce au Projet de Réduction des Émissions autour du Parc National de Tai (PRE).

« Actuellement, nous avons atteint un excédent dans la réduction des émissions de carbone par rapport à notre prévision initiale de 10 tonnes de CO<sub>2</sub> sur une période de quatre ans. Dans une première phase, nous avons réussi à réduire l'équivalent de

7 tonnes de CO<sub>2</sub>, générant ainsi 35 millions de dollars. Ce montant a été distribué aux personnes ayant participé à la restauration du couvert forestier ainsi qu'aux structures et organismes les ayant soutenus dans cet effort. »

Il a également annoncé que la Côte d'Ivoire prévoit une réduction supplémentaire de 13 tonnes de CO<sub>2</sub> avec des discussions en cours avec la Banque Mondiale pour garantir une monétisation optimale sur le marché du carbone.

« Il s'agit de collaborer avec la Banque Mondiale et de solliciter un soutien supplémentaire pour étendre le projet à l'échelle nationale. Notre objectif est de mobiliser l'ensemble de la communauté nationale pour restaurer le couvert forestier. Nous visons à ce que 20 % du couvert forestier soit reconstitué d'ici 2030, un objectif pour lequel nous sommes déjà à mi-chemin. »

## Un soutien appuyé de la Banque Mondiale

Madame Jennifer Sara, Directrice du Changement Climatique à la Banque Mondiale, a salué les initiatives ivoiriennes, soulignant l'exemplarité du pays en matière de changement climatique et de développement durable.

« Le gouvernement ivoirien et le pays dans son ensemble se distinguent par leurs avancées en matière de changement climatique et de développement, surpassant de nombreux autres pays.

Les efforts de la Côte d'Ivoire sont remarquables et montrent un leadership exemplaire. La Banque Mondiale est ravie de collaborer étroitement avec un partenaire aussi engagé que la Côte d'Ivoire. »

## Un engagement renforcé à l'international

Dans cette dynamique de mobilisation des ressources, le Professeur Kouadio Georges a également représenté le Ministre en charge de l'Environnement lors du lancement officiel d'un hub pour l'accélération de l'adaptation du G7, initié par l'Italie.

Le 20 novembre 2024, cette initiative a été présentée comme une plateforme cruciale permettant de connecter les pays avec des partenaires clés, notamment :

- Les banques multilatérales de développement (BMD)
- Les fonds climatiques
- Les agences techniques

Cet événement a réuni des ministres et des représentants de haut niveau, qui ont affirmé leur engagement politique en faveur du renforcement des actions d'adaptation au climat, conformément aux objectifs du Hub.

L'implication de la Côte d'Ivoire dans ces différents mécanismes illustre son rôle croissant sur la scène internationale en matière de financement climatique et de transition écologique durable.

**SIDE EVENTS**



Honorable Emile Guiriéoulou (au pupitre), Président du réseaux des parlementaires africains

# Les parlementaires africains réclament plus de justice climatique

**Les parlementaires africains ont levé la voix, à Bakou, pour défendre les intérêts du continent face aux défis climatiques. C'était le 18 novembre 2024, à travers un important panel pour faire entendre les préoccupations spécifiques des populations.**

**M**is en place à Abidjan en septembre 2024, le réseau des parlementaires africains sur le changement climatique a organisé cette rencontre pour sensibiliser la communauté internationale aux enjeux africains et réclamer des réparations pour les dommages que le continent subit injustement, a indiqué l'Honorable Emile Guiriéoulou, Président dudit réseau.

Au cours des échanges, les intervenants ont souligné la nécessité de mécanismes de financement simplifiés, afin que les pays

africains puissent accéder plus facilement aux fonds disponibles et gérer les impacts climatiques avec plus d'efficacité.

« L'appel est clair : la voix de l'Afrique doit être entendue et les financements simplifiés pour permettre aux pays les plus vulnérables de lutter contre les effets du changement climatique », a affirmé M. Emile Guiriéoulou.

**SIDE EVENTS**



Le Conseiller technique, Kouadio Georges, représentant le Ministre Assahoré à la réunion de la CMAE / AMCEN



**Rencontre des ministres africains de l'environnement**

**Engagement à défendre une position commune**

En marge de la COP 29 de la CCNUCC, les Ministres africains de l'Environnement se sont réunis le 17 novembre 2024 à Bakou pour une consultation visant à adopter une position commune pendant les sessions de négociations qui s'annoncent houleuses les prochains jours.

Cette réunion fait suite à la décision prise lors de la 10e session extraordinaire de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE), tenue en septembre 2024 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

**COP29**

Représentant le Ministre Assahoré Konan Jacques, le Conseiller Technique Kouadio Georges a pris part à cette rencontre. Les discussions ont permis de s'accorder sur des positions essentielles pour le continent africain, notamment le financement de l'adaptation, les mécanismes de marché carbone, la question des pertes et dommages, ainsi que le transfert et le renforcement des capacités.

**L'AFRIQUE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Au cours des travaux, les Ministres ont examiné une mise à jour du Président du Groupe Africain des Négociateurs sur le changement climatique, ainsi qu'un exposé du Secrétariat du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat. Le président du Groupe africain des négociateurs a informé les Ministres de l'état d'avancement des négociations sur la position commune africaine pour la COP29, comme convenu lors de la 10e session extraordinaire de la CMAE.

La réunion consultative a souligné l'importance de rappeler que l'Afrique n'est pas responsable du changement climatique. « Il est crucial de souligner que les pays développés, en tant que principaux pollueurs, doivent prendre leurs responsabilités et financer les initiatives climatiques », a insisté la Présidente de la CMAE. Cet appel repose sur le principe du pollueur-payeur inscrit dans l'article 9, exigeant une action concrète de la part des pays développés pour atteindre un équilibre climatique global.

Le Professeur Kouadio Georges a également pris la parole pour exprimer sa gratitude aux ministres africains pour leur participation

active à la 10ème session extraordinaire de la CMAE, et pour réitérer l'importance des accords trouvés lors de la déclaration d'Abidjan. Cette déclaration contient les points clés actuellement discutés, soulignant la position unifiée de l'Afrique malgré des négociations difficiles.

**PROCHAINES ÉTAPES POUR LA CMAE**

L'autre temps fort de la réunion a été l'annonce que la prochaine session de la CMAE qui se tiendra en Libye, à Tripoli, selon un calendrier qui sera fixé avec le secrétariat.

La réunion s'est ouverte par S.E. M. Fitsum Assefa Adela, Président de la CMAE et Ministre de la planification et du développement de l'Éthiopie. Des allocutions de S.E.M. Josefa Sacko, Commissaire de l'Union africaine à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable, un représentant du Groupe de la Banque africaine de développement, un représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique : et Mme Inger Andersen, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Directrice exécutive du PNUE.

**DOSSIERS**

Émission d'Eurobond ESG :

# La Côte d'Ivoire partage son expérience à la COP 29



## Un engagement fort pour le financement durable

En 2024, la Côte d'Ivoire a émis un Eurobond de 2,6 milliards USD, incluant une tranche spécifiquement dédiée aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). A travers cette opération, certifiée par Sustainalytics et alignée sur les principes internationaux de financement durable, le pays affirme ainsi son engagement envers le développement durable.

L'Eurobond se compose de deux tranches :

- Une tranche ESG de 1,1 milliard USD (taux 6,3 %, maturité 9 ans)
- Une tranche classique (taux 6,85 %, maturité 13 ans)

Les fonds seront utilisés pour des projets d'éducation, de santé, d'électrification rurale, de reforestation et d'accès à l'eau.

Cette première obligation durable de la Côte d'Ivoire a mobilisé un carnet d'ordres record de 8,5 milliards USD auprès de 400 investisseurs, devenant ainsi la plus importante émission Eurobond du pays. Elle a également permis de rouvrir les marchés internationaux pour les souverains africains depuis 2022.

Cette émission reflète une stratégie solide de financement durable, renforcée par des actions telles que la création d'un comité ESG et l'adoption d'indicateurs clés.

## Une structuration rigoureuse et certifiée

L'émission s'est appuyée sur un cadre ESG certifié par Sustainalytics, garantissant le respect des principes internationaux tels que les Green Bond Principles et Social Bond Principles.

La Côte d'Ivoire a mené plusieurs étapes stratégiques :

**Structuration financière :** Conversion simultanée des obligations libellées en dollars en euros via une couverture de change, optimisation des conditions de financement avec un coût moyen pondéré de 6,6 % pour une maturité moyenne de 11 ans.

**Marketing efficace :** Organisation d'un non-deal roadshow en novembre 2023 dans des places financières stratégiques, avec des rencontres auprès de 120 investisseurs internationaux.

**Optimisation du pricing :** Réduction des rendements initiaux grâce à une forte demande des investisseurs, obtention d'une prime d'émission compétitive.

## Un succès retentissant sur les marchés internationaux

L'émission a suscité un appétit record, avec une sursouscription de 300 %.

- Le carnet d'ordres a atteint 8,5 milliards USD en une journée
- Après ajustement des prix, il s'est

clôturé à 6,8 milliards USD

- 400 investisseurs institutionnels ont participé à cette levée de fonds

Cette performance établit un nouveau standard pour les souverains de l'Afrique de l'Ouest.

Les fonds levés serviront principalement à financer des projets ESG :

- 80,2 % pour les secteurs sociaux
- 1,4 % pour les initiatives environnementales

Ces financements visent à améliorer la qualité de vie des populations et à lutter contre le changement climatique.

## Un tournant stratégique pour la Côte d'Ivoire

L'émission Eurobond ESG de 2024 constitue une avancée significative pour la Côte d'Ivoire, tant sur le plan financier que stratégique.

Elle marque une étape décisive dans la mobilisation de ressources internationales pour le financement de projets durables et à impact social.

Cette opération a établi plusieurs records et reflète une stratégie ambitieuse et innovante, combinant gestion financière rigoureuse et développement durable.

Elle consolide la position de la Côte d'Ivoire comme un acteur clé des marchés financiers internationaux, tout en ouvrant la voie à d'autres États africains désireux d'adopter des approches similaires.



## Intensifier les efforts sur le financement climatique

À l'occasion de la COP29, les banques multilatérales de développement (BMD) ont publié à Bakou le 12 novembre 2024, une déclaration présentant les grandes orientations de leur soutien financier et autres initiatives destinées à aider les pays à atteindre des résultats climatiques ambitieux.

Selon leurs estimations, les BMD porteront leurs financements climatiques en faveur des pays à revenu faible et intermédiaire à un montant total de 120 milliards de dollars par an d'ici 2030, dont 42 milliards de dollars consacrés à l'adaptation, tandis qu'elles prévoient de mobiliser 65 milliards de dollars auprès du secteur privé.

Leur effort collectif en direction des pays à revenu élevé devrait atteindre 50 milliards de dollars par an, dont 7 milliards de dollars destinés à l'adaptation, auxquels devraient également s'ajouter 65 milliards de dollars mobilisés auprès du secteur privé.

Les BMD ont largement dépassé les projections de financement climatique ambitieuses qu'elles avaient établies en 2019 pour l'horizon 2025, avec une augmentation de 25 % des financements directs en faveur de l'action climatique et une multiplication

par deux des montants mobilisés au cours de l'année écoulée.

« Si le volume des engagements financiers pris par les BMD joue un rôle essentiel, leur impact le plus significatif réside dans leur capacité à impulser des changements transformateurs », indique la déclaration.

Et de poursuivre : « Comme l'ont souligné les dirigeants des BMD dans une récente note intitulée MDBs Working as a System for Impact and Scale, nous nous attachons à amplifier notre effet catalyseur en renforçant les résultats et l'impact de nos financements, en approfondissant notre collaboration avec les pays par le biais de plateformes, en soutenant les ambitions climatiques de nos clients et en augmentant la mobilisation du secteur privé. »

« Faisant leur appel à une action urgente sur le climat, les BMD reconnaissent l'importance capitale de l'adoption d'un nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) pour le financement climatique lors de la COP29 à Bakou », dit la déclaration. « Il est essentiel de définir un objectif solide et ambitieux pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, et nous exhortons les Parties à parvenir à un consensus fort sur cette question. »

Reconnaissant que la qualité et l'impact systémique doivent se fonder sur les résultats, les BMD ont publié en marge de la COP29 un rapport consacré à l'état d'avancement des indicateurs sur lesquels repose leur nouvelle

approche commune pour la mesure des résultats climatiques.

Cette approche commune, rendue publique en avril, est le premier cadre commun permettant de définir, mesurer et relier les progrès mondiaux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique aux résultats climatiques des activités des BMD.

Les BMD ont également publié une déclaration relative au projet de plateformes nationales pour l'action climatique, dans laquelle elles réaffirment leur soutien conjoint aux efforts visant à promouvoir la collaboration entre les pays bénéficiaires, les BMD, les bailleurs de fonds et le secteur privé. Dans le cadre de cette démarche, axée sur la demande émanant des pays, les BMD soutiendront le lancement de nouvelles plateformes en s'inspirant d'expériences réussies et approfondiront leur collaboration avec des partenaires, dont notamment le Fonds monétaire international.

Les signataires de la déclaration sont la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement, la Nouvelle Banque de développement et le Groupe de la Banque mondiale.



Scanner pour  
télécharger  
quelques  
présentations de  
la COP29 à Bakou

OIPR\_FPRCI



Dispositif MNV  
Energie pour une  
transparence accrue



Commission Nationale de  
Lutte contre le Changement  
Climatique (CNLCC)



Ministère des transports



Ministère de l'Énergie



MSHPCMU



Présentation FIRCA



Présentation Conseil  
Café Cacao



Leed-CI



Benkady



# Le Portefeuille National de Projets verts de la Côte d'Ivoire.

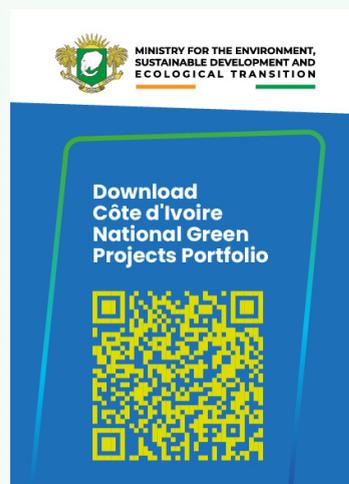
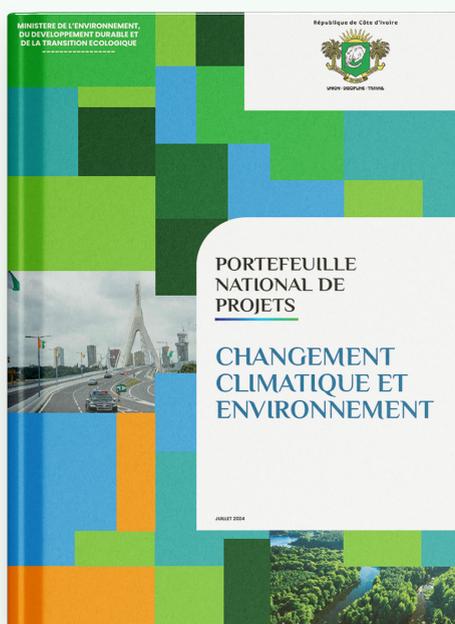


Le Ministre Assahoré (à droite) recevant le Portefeuille National de Projets Verts, du Colonel YAO Marcel – Directeur de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements

Les Changements Climatiques demeurent encore un défi substantiel pour l'économie ivoirienne. Pour y faire face, notre pays a élaboré ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et rehaussé ses ambitions climatiques à 30,41%. Le coût de mise en œuvre de ces engagements est évalué à hauteur de 22 milliards de dollars US. Pour concrétiser la mise en œuvre des CDN, un portefeuille national de plus de 300 projets a été élaboré. Il est composé de 53 projets bancables repartis en 6 programmes prioritaires, 134 projets disposant de notes conceptuelles, ainsi que 128 idées de projets, totalisant un financement potentiel d'environ 16 milliards de dollars US.

Ce Portefeuille a été conçu de manière inclusive, avec la participation de tous les acteurs du développement durable (Ministères sectoriels, Collectivités Territoriales, Secteur privé, Organisations de la Société Civile, Universités et Centres de recherche, partenaires au développement, etc.). Ce portefeuille couvre divers secteurs d'activités tels que l'agriculture, la foresterie, l'eau, la gestion des déchets, l'économie circulaire, l'énergie, les transports, la santé et la gestion des zones côtières.

La 29e Conférence des Parties (COP29) sur le climat, sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) représente une occasion que la Côte d'Ivoire veut saisir pour présenter ses projets prioritaires afin de solliciter l'appui des partenaires et surtout faire découvrir les opportunités d'investissements dans le secteur. Ce sera aussi l'occasion de présenter les avancées majeures du pays en matière de réformes et de gouvernance climatique.



# Les acquis de la COP29 pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique

La 29e Conférence des Parties (COP29) à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024.

L'objectif de cette conférence était d'accélérer l'action climatique mondiale pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en particulier limiter le réchauffement à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. De manière spécifique, il s'est agi d'encourager les pays à réviser et à renforcer leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), en vue de réduire l'écart persistant entre les engagements actuels et les réductions nécessaires pour atteindre l'objectif de 1,5°C ; d'assurer des ressources financières adéquates pour les pays en développement, en particulier pour l'adaptation, le renforcement des capacités et le financement des pertes et préjudices causés par les impacts climatiques ; de mettre l'accent sur une transition énergétique rapide vers des sources d'énergie propres, tout en favorisant des solutions qui protègent les moyens de subsistance et créent des emplois verts ; de garantir une approche inclusive et équitable en matière de genre, en intégrant les perspectives des groupes marginalisés dans toutes les actions climatiques ; de renforcer le cadre de transparence de l'Accord de Paris, pour suivre les progrès des engagements nationaux et assurer une responsabilité internationale.

## Une délégation dynamique et inclusive

En tant que Pays partie, la Côte d'Ivoire a pris part à cette COP à travers une délégation conduite par le Vice-Président, Son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, représentant le Chef de l'Etat, Alassane OUATTARA. La délégation était composée de 197 personnes dont le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la transition Ecologique, Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques le Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur TCHAGBA Laurent, le Président de la COP15, Monsieur Alain-Richard DONWAHI; de divers représentants issus des Institutions de la République (Présidence, Assemblée Nationale, Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel), des Ministères techniques et structures sous tutelle (Ministère en charge de l'environnement, des eaux et forêts, de l'énergie, de l'agriculture, de la construction, etc) ; du Secteur privé (Confédération Générale des Entreprises

de Côte d'Ivoire (CGECI), Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), etc) ; des Collectivités territoriales ( ARDCI et UVICOCI) et des Organisations de la Société Civile (ONG et médias).

## Les enjeux de la participation de la Côte d'Ivoire

- 1 en participant à cet événement mondial, la Côte d'Ivoire visait des objectifs ambitieux et attentes précises. Ce sont entre autres, la mobilisation des ressources pour le financement de l'action climatique au niveau local. En effet la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), et d'autres initiatives telles que Abidjan Legacy Program demeurent des défis majeurs pour le pays.
- 2 Dans ce contexte, le Ministère de l'Environnement, du développement Durable et de la transition Écologique a organisé le jeudi 14 novembre 2024, à Bakou, un panel pour présenter un portefeuille national de plus de 300 projets mûres et prêts à être financés. L'objectif visé est de montrer aux Partenaires Techniques et Financiers les opportunités de financements et d'investissement dans les potentiels secteurs de l'environnement.

Cette activité a été présidée par le Vice-Président de la République, S.E.M. Tiémoko Meyliet Koné a félicité les PTF présents lors de l'événement.

## Un appui important accordé au Ministère des Eaux et Forêts

Le financement de la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, avec un appui financier de 100 milliards de francs CFA, sous forme de prêt, de la Banque Européenne d'Investissement pour la restauration du couvert forestier ivoirien ; le renforcement de la coopération avec différentes institutions financières à travers des activités de plaidoyer de haut niveau à conduire lors de prochaines rencontres internationales sur les forêts ; la sollicitation de la Côte d'Ivoire à être membre

du Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat. Une coalition volontaire de 32 gouvernements et de l'UE qui travaillent ensemble pour respecter les engagements ambitieux en matière de forêts, de climat et de nature.

## Le financement de projets verts au profit des collectivités territoriales

L'accompagnement et le lobbying des Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A) est une entité accréditée auprès de l'Organisation Mondiale de l'Economie Verte (WGEO) en vue de capter des fonds pour la mise en œuvre des projets verts des Régions et Districts autonomes de Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire envisage d'avoir accès au fonds vert de la ville d'AGADIR estimé à 400 millions d'Euro en vue de renforcer l'action des Régions et Districts de Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le dérèglement climatique. L'appel à projet en vue de bénéficier de ce fonds sera lancé en février 2025. Cette action qui s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée et dans le renforcement de la résilience des territoires en Afrique et à soutenir leur développement durable.

Le Secteur privé, un pilier essentiel dans la lutte contre le changement climatique

Lors de la COP29, le secteur privé ivoirien s'est affirmé comme un acteur clé de la lutte contre le changement climatique. Dès l'ouverture de l'événement, le 11 novembre 2024, le Conseil Café-Cacao et le Conseil Coton-Anacarde ont mis en avant les produits locaux à travers des activités de promotion. Ces initiatives ont illustré les efforts de la Côte d'Ivoire pour promouvoir une agriculture durable et responsable, notamment dans les secteurs du café, du cacao, du coton et de l'anacarde. Ces produits, véritables piliers de l'économie nationale, s'inscrivent au cœur des politiques agricoles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à renforcer l'adaptation aux changements climatiques.

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) a également contribué aux débats en participant à un panel organisé par l'Abidjan Legacy Program (ALP). Ce panel, centré sur le renforcement de la résilience des communautés locales face au changement climatique, a permis au FIRCA de présenter ses stratégies actuelles. Il s'agit notamment de la mobilisation de financements endogènes par les filières agricoles elles-mêmes pour soutenir la recherche, le conseil agricole, et l'adoption de technologies innovantes favorisant la résilience climatique. Le FIRCA a également souligné l'apport crucial des Partenaires Techniques et Financiers dans les grands programmes de développement agricole actuellement en cours en Côte d'Ivoire.

### Les négociations des Partenaires Techniques et Financiers

La délégation de l'UNICEF a activement participé aux discussions climatiques, axées sur le renforcement des capacités et le partage d'expériences. Ces échanges ont offert une meilleure compréhension des dynamiques internationales liées au changement climatique et souligné l'importance des engagements pris par les États pour limiter le réchauffement de la planète. La Côte d'Ivoire a saisi l'occasion pour mettre en lumière les défis climatiques auxquels font face les jeunes et les enfants du pays, en particulier dans les domaines de l'éducation environnementale, de la pollution, de la perte de biodiversité, des questions de genre et des inégalités d'accès aux ressources naturelles.

Expertise France a également marqué sa présence en facilitant la participation d'une délégation composée de 11 acteurs clés, issus des ministères et des médias, dans le cadre du Projet Transition Bas Carbone. Cette contribution a enrichi les négociations climatiques menées par la Côte d'Ivoire, permis de partager les résultats du projet, d'explorer des partenariats stratégiques, et de mobiliser des financements pour accélérer la transition bas carbone. Elle a aussi renforcé l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques nationales et sectorielles.

### Adoption d'une position commune par les Etats africains

En prélude aux débats de haut niveau de cette COP29, les Ministres africains de l'Environnement se sont réunis le dimanche 17 novembre 2024, à l'Hôtel Four Seasons de Bakou. Cette rencontre a eu pour objectif principal de permettre au Groupe de Négociateurs pour l'Afrique (AGN) sur le changement climatique d'informer les Ministres de l'état d'avancement des négociations.

Les discussions ont notamment porté sur

le remplacement de l'actuel objectif de financement climatique (100 milliards de dollars par an pour les pays en développement) par un mécanisme plus ambitieux à partir de 2025, évalué entre 1000 et 1300 milliards de dollars par an. Ce financement est jugé crucial pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

### Les grandes résolutions adoptées

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29) s'est achevée avec un nouvel objectif en matière de financement pour aider les pays à protéger leurs populations et leurs économies contre les catastrophes climatiques, et partager les vastes avantages de l'essor des énergies propres.

Avec un accent important mis sur le financement de l'action climatique, la COP 29 est parvenue à un accord décisif.

### Le financement des pertes et préjudices

Le nouvel objectif en matière de financement de la COP 29 s'appuie sur les avancées significatives de l'action climatique mondiale lors de la COP 27, qui a approuvé un Fonds historique pour les pertes et préjudices, et de la COP 28, qui a abouti à un accord mondial visant à opérer une transition rapide et équitable vers une sortie de tous les combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, à tripler les énergies renouvelables et à renforcer la résilience aux changements climatiques. Connu officiellement sous le nom de nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique (NCQG), il a été adopté après deux semaines de négociations intenses et plusieurs années de travail préparatoire, dans le cadre d'un processus exigeant que toutes les nations se mettent d'accord à l'unanimité sur chaque terme de l'accord.

Ces accords permettront de tripler le financement aux pays en développement, par rapport à l'objectif précédent de 100 milliards de dollars par an, à 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035 et de s'assurer des efforts de tous les acteurs pour travailler ensemble afin d'augmenter le financement aux pays en développement, à partir de sources publiques et privées, pour atteindre un montant de 1 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035.

### Coopération internationale sous l'Article 6 de l'Accord de Paris

Les progrès réalisés sur les marchés du carbone constituent une autre avancée notable au cours des deux dernières semaines. Après près d'une décennie de

travail, les pays se sont mis d'accord sur les derniers éléments qui définissent la manière dont les marchés du carbone fonctionneront dans le cadre de l'Accord de Paris, rendant les échanges de pays à pays et un mécanisme de crédits carbone pleinement opérationnels. Ces accords aideront les pays à mettre en œuvre leurs plans d'action climatique plus rapidement et à moindre coût, et à progresser plus vite dans la réduction de moitié des émissions mondiales au cours de cette décennie, comme l'exige la science.

### Transparence et adaptation

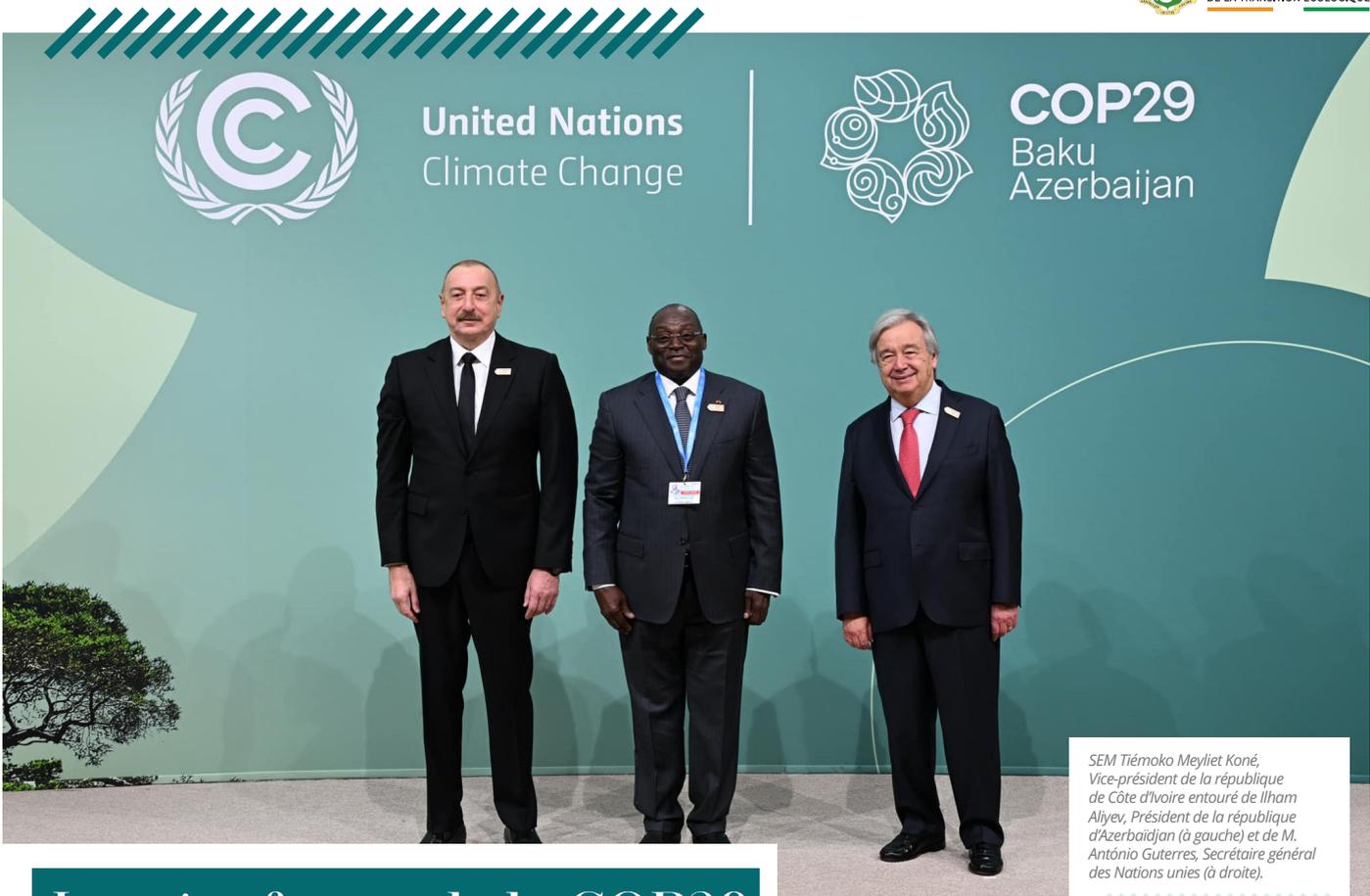
Des accords importants ont également été conclus sur la reddition de comptes sur le climat au titre de la transparence et l'adaptation. La reddition de comptes sur le climat au titre de la transparence a fait de grands pas en avant à Bakou, permettant de constituer une base factuelle plus solide pour renforcer les politiques climatiques au fil du temps, et d'aider à identifier les besoins et les possibilités de financement. La décision de la COP sur les questions relatives aux pays les moins avancés (PMA) contient une disposition relative à l'établissement d'un programme de soutien à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) pour les PMA. Les Parties ont longuement débattu de la deuxième évaluation quinquennale des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, et poursuivront cette évaluation en juin 2025.

### Egalité femmes-hommes

Le «Programme de travail renforcé de Lima sur le genre», qui constitue le cadre de prise en compte des questions de genre et climat, a été reconduit pour dix ans, soit 2034, avec une revue en 2029. Un nouveau Plan d'action genre sera élaboré pour la COP30 faisant suite au GAP adopté en 2017.

### Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN)

La prochaine COP, très attendue et marquant les dix ans de l'Accord de Paris, se tiendra en novembre 2025 à Belém, au Brésil. D'ici là, les Contributions Déterminées au niveau National (NDC) doivent être présentées avec plus d'ambitions et être soumises par tous les pays.



## Images fortes de la COP29

SEM Tiémoko Meyliet Koné, Vice-président de la république de Côte d'Ivoire entouré de Ilham Aliyev, Président de la république d'Azerbaïdjan (à gauche) et de M. António Guterres, Secrétaire général des Nations unies (à droite).



Le Ministre Assahoré a sortie d'audience avec Mme Helena McLeod (à gauche, en veste blue), Directrice, Générale Adjointe du GGGI





# AGENCE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT - ANDE -

## GUICHET UNIQUE DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

### QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Nationale De l'Environnement est un Etablissement Public National à caractère Administratif (EPA) créé par décret n° 97-393 du 09 juillet 1997. L'ANDE est une structure sous tutelle du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique.

### NOTRE MISSION

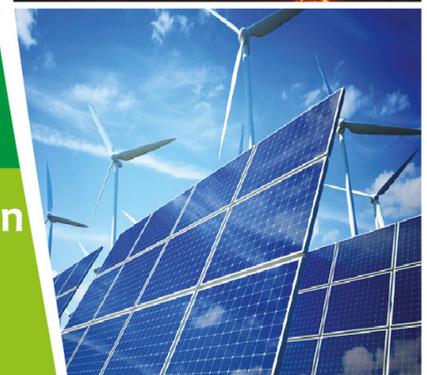
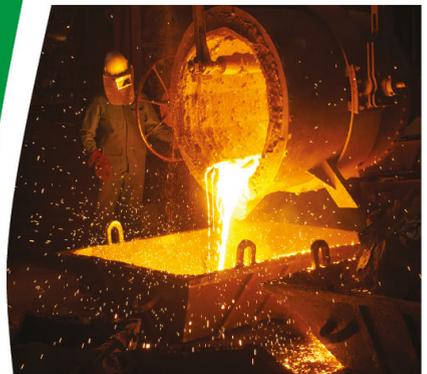
Garantir la prise en compte des considérations environnementales dans les Politiques, Plans, Programmes (PPP) et Projets de développement initiés en Côte d'Ivoire.

### NOS ACTIVITES

- Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EES)
- Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)
- Audit Environnemental et Social (AES)
- Suivi Environnemental et Social (SES)
- Informer, Sensibiliser, Communiquer à la protection de l'Environnement

Les porteurs de projets et opérateurs en phase d'installation ou de fonctionnement, n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale préalable, sont invités à se conformer à la réglementation environnementale en vigueur afin de se mettre à l'abri des sanctions prévues par la loi.

**Abidjan - Cocody, Angré 8e Tranche, Carrefour Prière**  
**08 BP 9 Abidjan 08 - Tel. : (+225) 27 22 54 83 30 / 27 22 46 75 90**  
**[www.ande-ci.com](http://www.ande-ci.com) / Email : [andecotedivoire@gmail.com](mailto:andecotedivoire@gmail.com)**  
**[facebook/andeciofficiel](https://facebook.com/andeciofficiel)**





# COP16 SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.



#PeaceWithNature #COP16Colombia

## UN BIODIVERSITY CONFERENCE

21 October - 1 November, 2024

# COP 16



UN  
environment  
programme



Convention on  
Biological Diversity



## PRÉPARATIFS DE LA COP16 DE CALI



Dagongo Sidi Braïma  
Directeur Général de  
l'Environnement



Dr NTAIN Jeanne, Point  
focal de la convention sur  
la diversité biologique.

# Des consultations lancées pour fixer les objectifs nationaux

Plusieurs partenaires comme le PNUD, le FEM, le WWF et la GIZ soutiennent la mise à jour de la stratégie nationale ivoirienne.

La Côte d'Ivoire a soumis ses objectifs et cibles nationaux en matière de biodiversité lors de la COP16 à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1er novembre. Pour s'assurer que ces éléments s'alignent avec les priorités locales et internationales, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, a réuni diverses parties prenantes pour discuter de l'actualisation de la Stratégie et du Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB), le 7 octobre 2024 à Cocody.

Le Directeur Général de l'Environnement, M. SIDI Braïma Dagnogo, représentant le Ministre Assahoré Konan Jacques, a ouvert l'atelier en rappelant l'importance de ce processus : « La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres États-Parties, est déterminée à respecter ses engagements pour la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal », a-t-il affirmé.

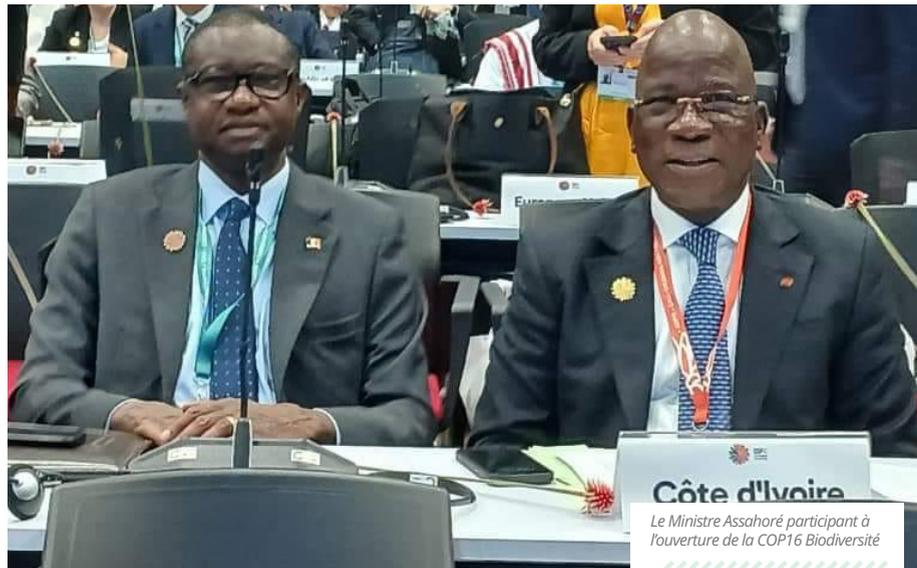
Cet engagement fait suite aux décisions prises lors de la COP15 sur la biodiversité de 2022, où chaque État partie à la convention a adopté un nouveau cadre stratégique pour enrayer le déclin de la biodiversité et promouvoir une gestion durable des ressources

naturelles. La mise à jour de la SPANB constitue une étape essentielle dans l'harmonisation des politiques nationales avec ce cadre global qui est composé de 23 cibles.

Interrogée sur les enjeux de l'atelier, le Point Focal Biodiversité, Dr Ntain Jeanne a affirmé : « La Côte d'Ivoire s'est engagée dans ce processus d'actualisation de sa stratégie. Nous avons pu sortir un premier document qui nous réunit ce matin avec l'ensemble des parties prenantes. L'objectif est de recueillir leurs observations, leurs besoins et leurs priorités afin de les intégrer dans ce document national. » Elle a souligné que l'atelier vise à s'assurer que cette stratégie, qui engage l'État de Côte d'Ivoire, reflète bien les attentes et aspirations des différents acteurs nationaux.

La révision de la SPANB nationale est soutenue par plusieurs partenaires, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), et la Coopération Allemande (GIZ).

**OUVERTURE**



**Ouverture de la COP16 sur la biodiversité :**



**30 % des terres et mers doivent être protégées d'ici 2030, selon les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité.**

**Un fonds mondial est en discussion pour garantir un partage équitable des bénéfices issus des ressources génétiques.**

# Des engagements ambitieux pris

**Avec quelque 23 000 délégués représentant presque tous les pays de la planète, la cérémonie d'ouverture de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP 16) s'est tenue à Cali, Colombie, le 20 octobre 2024.**

**23 000 délégués participent à la COP16 à Cali, représentant presque tous les pays du monde.**

Suite à l'adoption historique par la COP 15 du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) en 2022, la réunion de deux semaines à Cali devrait être un événement déterminant dans la mise en œuvre des objectifs ambitieux du cadre et des 23 cibles pour 2030, notamment la protection de 30 % des terres et des mers de la planète d'ici 2030, la réduction des subventions néfastes et la restauration des écosystèmes dégradés.

Le président colombien Gustavo Petro s'est exprimé lors de cette cérémonie d'ouverture aux côtés du secrétaire général des Nations Unies, António Guterres (par vidéo) et de Susana Muhamad, Ministre colombienne de l'Environnement, par ailleurs, nouvelle Présidente de la COP16.

Les délégués des différents pays, parmi lesquels la Côte d'Ivoire, négocieront pour rendre opérationnel le mécanisme multilatéral (établi par la COP 15) pour le partage juste et équitable des avantages

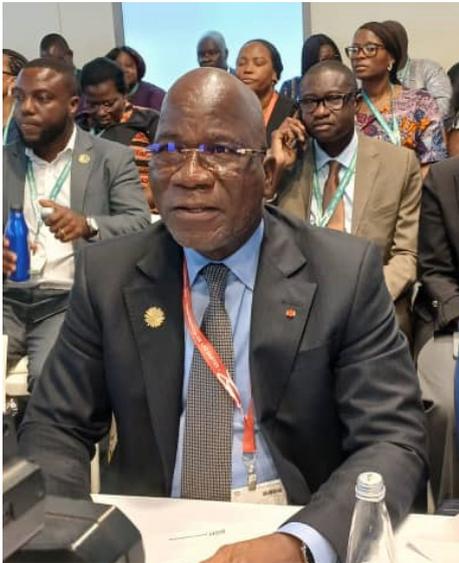
découlant de l'utilisation des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques (DSI), y compris un fonds mondial.

Ils devraient également trouver un terrain d'entente sur la manière de mobiliser des ressources supplémentaires pour la protection de la biodiversité et de veiller à ce qu'elles soient fournies en temps opportun là où elles sont le plus nécessaires.

L'accent sera également mis sur la reconnaissance et la valorisation des contributions des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires clés de sa conservation, de sa restauration et de son utilisation durable.

Les enjeux de la COP 16 n'ont jamais été aussi élevés. Les débats reflètent les défis multiformes auxquels notre planète est confrontée. Plus important encore, ils soulignent l'urgence d'une action collective.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU



Le Ministre Assahoré et quelques membres de la délégation ivoirienne à Cali

Lutte contre l'érosion de la biodiversité :

# La stratégie de la Côte d'Ivoire dévoilée

Près de 23 000 participants issus des 196 pays membres de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique se sont réunis du 21 octobre au 1er novembre 2024, à Cali (Colombie) pour discuter de la meilleure façon de protéger la diversité biologique et d'élaborer un plan durable qui permettra à l'humanité de vivre en harmonie avec la nature.

La délégation ivoirienne à Cali, était conduite par le Ministre Assahoré Konan Jacques. Il représentait le Président de la République, SEM Alassane Ouattara à ce grand rendez-vous.

La 16e Conférence des Parties des Nations Unies sur la biodiversité (COP16) vise la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la COP15, en décembre 2022, où une feuille de route avait été établie, engageant les pays à présenter des stratégies nationales de biodiversité reflétant leur part d'efforts afin de tenir les 23 objectifs mondiaux fixés, notamment la protection de 30 % des terres et mers de la planète d'ici 2030, la réduction des subventions néfastes et la restauration des écosystèmes dégradés.

S'exprimant à l'ouverture du segment de haut niveau, le Ministre Assahoré Konan Jacques a présenté la stratégie nationale de biodiversité de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre l'érosion de la diversité biologique.

Il a souligné les progrès significatifs réalisés depuis l'accord de Kunming-Montréal de 2022, comme l'adoption d'un nouveau Code de l'Environnement en novembre 2023. Ce code vise à renforcer les mesures de protection de la biodiversité et à promouvoir des pratiques durables.

La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, avec un accent particulier sur le financement innovant et durable était au cœur des panels et dialogues ministériels auxquels le Ministre Assahoré pris part. A ces tribunes, il a insisté sur la création d'un fonds dédié à la biodiversité et la mise en place de mécanismes juridiquement contraignants pour l'information et les séquençages numériques des ressources génétiques.

Lançant un appel à des actions audacieuses et à une collaboration internationale renforcée pour la conservation de la biodiversité, il a souligné l'importance de mobiliser des ressources financières adéquates et de créer

des partenariats stratégiques pour soutenir les nations fragiles. « La biodiversité est notre alliée, et il est impératif que nous travaillions ensemble pour la protéger », a-t-il déclaré.

## Renforcement de la collaboration internationale

Les COP offrent l'opportunité de faire des rencontres bilatérales avec divers partenaires stratégiques. Le Ministre Assahoré en a profité pour échanger avec ses homologues de l'Arménie et d'Azerbaïdjan.

Avec le Ministre en charge de l'Environnement arménien, les échanges ont porté sur la demande d'appui de la Côte d'Ivoire à la candidature de l'Arménie pour abriter la prochaine COP17 sur la Biodiversité. Quant à l'audience avec le Ministre Azerbaïdjanais de l'Ecologie et des Ressources Naturelles, par ailleurs président de la COP 29 sur le climat, les discussions ont porté sur l'organisation de la COP29 à Bakou.



Rencontre entre le Ministre Assahoré et Mme Valérie Hickey

# La Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale renforcent leur partenariat

**Forêt de Taï La Côte d'Ivoire finalise un projet pilote de vente de crédits carbone, avec le soutien de la Banque Mondiale.**

**A** l'occasion de la COP16 sur la biodiversité qui s'est tenue jusqu'au 1er novembre à Cali (Colombie), le Ministre de l'Environnement de la Côte d'Ivoire a rencontré Mme Valérie Hickey, Directrice de l'Environnement à la Banque Mondiale. Cette rencontre, tenue au Pavillon de la Banque Mondiale, a été l'occasion de discuter des initiatives climatiques ivoiriennes et des besoins en financement.

Les échanges ont principalement porté sur la finalisation du projet pilote de vente de crédits carbone lié à la forêt de Taï. A ce sujet, les deux parties ont exploré les options pour la commercialisation des crédits excédentaires générés par ce projet.

Mme Hickey a salué le leadership que conduit la Côte d'Ivoire sur le marché régional du carbone et a exprimé le souhait de voir les problèmes en suspens rapidement résolus. « Cela permettrait à la Banque Mondiale de

mettre en avant l'exemple ivoirien lors de la prochaine COP sur le climat à Bakou, en Azerbaïdjan » a-t-elle indiqué.

Par ailleurs, la Banque Mondiale fournirait à la Côte d'Ivoire une liste de guichets de financement disponibles, afin que le pays puisse en tirer pleinement parti, a envisagé Mme Hickey.

Saluant ces échanges fructueux, le Ministre ivoirien de l'Environnement a rappelé que cette collaboration entre la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale, renforce les efforts du pays pour atteindre ses objectifs climatiques et environnementaux.

La mobilisation des financements fait partie des sujets importants qui sont en discussion à la COP 16. représente un tournant décisif pour combler le déficit financier de l'initiative « mobiliser 200 milliards de dollars par an de toutes sources d'ici 2030 pour protéger les écosystèmes de la planète ».

En 2023, le lancement du Fonds-cadre mondial pour la biodiversité par le Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds pour la biodiversité de Kunming par la Chine représente une avancée significative. Ces initiatives montrent un engagement croissant et une volonté collective de protéger les écosystèmes de la planète. Cependant, pour atteindre l'objectif ambitieux de mobiliser 200 milliards de dollars par an de toutes sources d'ici 2030, il est urgent que davantage de pays, ainsi que le secteur privé et les organisations philanthropiques, s'engagent financièrement.

C'est pourquoi, Les négociateurs se penchent actuellement sur la nécessité de créer un nouveau mécanisme de financement mondial pour compléter les dispositifs existants.

# Bilan de la COP16 sur la Diversité Biologique

La Côte d'Ivoire a pris part à la 16ème Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, du 21 octobre au 1er novembre 2024 à Cali, en Colombie. Cette COP intervient deux ans après la signature de l'accord-cadre de Kunming Montréal (COP15, 2022) qui prévoit la protection de 30% des terres et des mers de la planète à échéance 2030 ainsi que la garantie d'une utilisation durable des ressources naturelles et l'amélioration du partage équitable des bénéfices de la biodiversité.

## Les grandes décisions de Cali

Ouverte le 21 octobre 2024 la conférence a permis entre autres :

- D'obtenir à la fin de la COP16, la soumission de 44 stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et des objectifs nationaux révisés de 119 Parties, représentant environ 63 % des pays ;
- De créer le «Fonds Cali» relatif au partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information du séquençage numérique sur les ressources génétiques. Ainsi, les entreprises qui utilisent ces informations pour développer des produits devront affecter une partie de leurs bénéfices à ce qui est appelé le Fonds de Cali, dont les ressources seront allouées aux peuples autochtones et aux communautés locales, directement ou par l'intermédiaire des gouvernements.
- D'adopter une décision qui réaffirme les liens entre biodiversité et climat tout en invitant les gouvernements à prendre davantage d'actions.

## La Côte d'Ivoire présente sa stratégie nationale de biodiversité

Conduite par le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, Monsieur Assahoré Konan Jacques, la délégation Ivoirienne a pris part

à plusieurs rencontres dont un segment de haut niveau les 29 et 30 octobre 2024. A cette occasion, il s'est exprimé au nom du Président de la République, SEM Alassane Ouattara. Il a présenté la nouvelle stratégie nationale de biodiversité de la Côte d'Ivoire. L'article 6 de la Convention sur la Diversité Biologique invite les pays partis à réviser ou à mettre à jour leurs Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB). Cette révision a pour but d'harmoniser le contenu des SPANB en les alignant aux quatre (4) objectifs et vingt-trois (23) cibles définis au titre du Cadre Mondial de la Biodiversité. Elle concerne les années 2022 à 2030 et a pour ambition d'inverser la tendance de la dégradation de la riche diversité biologique dont dispose notre pays en stoppant la perte de biodiversité avant 2030.

## Les perspectives futures

La Côte d'Ivoire s'est donc engagé à poursuivre le processus d'actualisation de sa stratégie et de son plan d'action nationaux de la biodiversité, à impliquer les ministères techniques dans la prise de décision et au financement des questions de biodiversité, qui devront désormais être intégré dans les thématiques aux plans sectoriels.

Le pays envisage également de renforcer le cadre réglementaire relatif au partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques. Par ailleurs la coordination et la synergie d'actions entre la CDB et les autres Conventions de RIO font parties de cette ambition. Notre pays prévoit de renforcer les capacités, la Coopération technique et

technologique de l'ensemble de ses parties prenantes.

## Les rencontres stratégiques du Ministre

Les COP offrent l'opportunité de faire des rencontres bilatérales avec divers partenaires stratégiques. Le Ministre Assahoré en a profité pour échanger avec ses homologues de l'Arménie et d'Azerbaïdjan.

Avec le Ministre en charge de l'Environnement arménien, les échanges ont porté sur la demande d'appui de la Côte d'Ivoire à la candidature de l'Arménie pour abriter la prochaine COP17 sur la Biodiversité. Quant à l'audience avec le Ministre Azerbaïdjanais de l'Ecologie et des Ressources Naturelles, par ailleurs président de la COP 29 sur le climat, les discussions ont porté sur l'organisation de la COP29, prévue du 11 au 22 novembre, à Baku.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies est l'une des trois Conventions de Rio, établies en 1992 lors du Sommet de la Terre, avec celle sur les changements climatiques (CCNUCC) et celle sur la désertification (UNCCD). Elle se tient tous les deux ans. Les principaux objectifs de la CDB sont : la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

**La prochaine cop 17 se déroulera en 2026 à Erevan, en Arménie.**



le Ministre Assahoré et son  
homologue Arménien

# Temps forts de la COP16 Biodiversité



# LA COP16 SUR LA DÉSERTIFICATION ET LA SÉCHERESSE



La délégation ivoirienne à la COP 16 désertification conduite par M. Eugène Aka Ouellé

## OUVERTURE DE LA COP16-RIYAD



# La Côte d'Ivoire renforce sa présence

**La 16e Conférence des Parties (COP16) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) s'est ouverte à Riyad, en Arabie saoudite, le lundi 2 décembre 2024.**

**L'UNCCD célèbre son 30e anniversaire, marquant trois décennies d'engagement pour la protection des terres.**

**L**e Ministre Assahoré Konan Jacques a participé à cette grande rencontre placée sous le thème « Nos terres, notre avenir ». À l'instar de la COP29, pour laquelle il a souhaité une participation fructueuse, il ambitionne de mobiliser les investissements et les porteurs de solutions innovantes pour la restauration des terres et l'adaptation au changement climatique en Côte d'Ivoire et en Afrique. C'est dans ce cadre qu'il a échangé avec l'ex-Président du Sénégal, SEM Macky Sall.

D'éminentes personnalités, parmi lesquelles les Présidents d'institutions Kandia Kamissoko Kamara du Sénat et Eugène AKA Aouélé du CESEC, ainsi que différents acteurs de la société civile, composent la délégation ivoirienne venue témoigner de l'engagement de la Côte d'Ivoire à relever les défis liés à la désertification et à la gestion durable des terres.

Lors de la cérémonie d'ouverture, M. Abdulrahman Al-Fadley, Ministre saoudien de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture, a été officiellement désigné

Président de cette COP. Il remplace M. Alain Richard Donwahi, Président de la COP15.

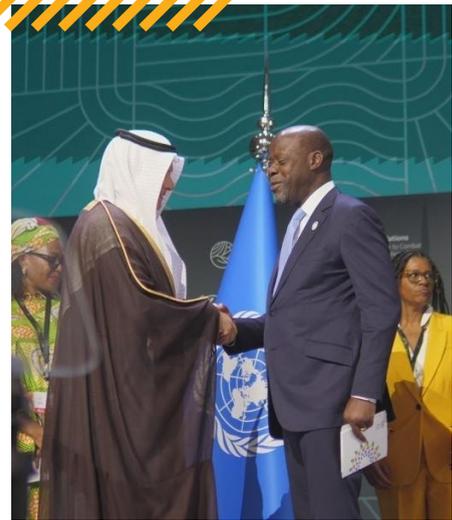
À Riyad, les débats porteront sur les stratégies pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, renforcer la résilience des communautés affectées et promouvoir des approches durables.

La Côte d'Ivoire aspire à défendre un développement harmonieux, intégrant les dimensions sociales, environnementales et économiques. C'est pourquoi le pays souhaite jouer un rôle important dans la région ouest-africaine face à des enjeux mondiaux telles que la perte de biodiversité, la détérioration des sols et l'aggravation des sécheresses.

La COP16, qui se tiendra jusqu'au 13 décembre 2024, s'annonce comme un moment charnière pour renforcer la coopération internationale et développer des solutions pérennes au service des générations futures. L'édition de Riyad coïncide également avec le 30e anniversaire de l'UNCCD, attirant 197 parties prenantes pour une série de négociations et d'actions concrètes.



M. Alain Richard Donwahi, Président sortant de la COP15 (à gauche) et M. Abdulrahman Al-Fadley, Président élu de la COP16 (à droite)



# La Côte d'Ivoire passe le témoin à l'Arabie Saoudite

**Riyad, Arabie Saoudite – Le 2 décembre 2024 a marqué une étape importante dans la lutte mondiale contre la désertification, avec le passage de flambeau de la COP15 à la COP16 Désertification. Cet événement a clôturé la COP15, tenue en Côte d'Ivoire en mai 2022.**

Le Président sortant, Monsieur Alain-Richard Donwahi, a exprimé sa gratitude envers les hôtes pour leur accueil chaleureux des participants à cet événement crucial.

Pour M. Donwahi, c'était l'occasion de refléter sur les réalisations accomplies et les défis à venir avec un profond respect et une grande fierté. « Ensemble, nous avons œuvré avec détermination pour renforcer notre engagement envers la restauration et la préservation des terres, face aux défis environnementaux pressants et croissants de notre époque. Ce fut pour moi un honneur et une grande fierté de servir en tant que Président de la COP15, de faire progresser cette lutte collective contre la désertification, et de porter jusqu'à ce jour la vision et les ambitions des parties que vous êtes », a-t-il déclaré.

La COP15, tenue à Abidjan, a été un tournant décisif avec des avancées majeures sous l'impulsion collective des participants. Le président Donwahi a souligné les décisions audacieuses prises pour renforcer la résilience face à la dégradation des sols et à la sécheresse, mettant en avant l'innovation, la mobilisation des financements, et l'implication des communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes.

Il a également rappelé que son mandat reflétait la vision du Président ivoirien Alassane Ouattara et son engagement constant à lutter contre la désertification tout en poursuivant des voies de développement durable bénéfiques pour les économies et les populations.

Depuis près de deux ans, la Côte d'Ivoire met en œuvre le Abidjan Legacy Program, initié par le Chef de l'Etat, visant à adresser la dégradation des sols à travers plus de 112 projets. Les premiers résultats sont prometteurs, a déclaré M. Donwahi, tout en remerciant les partenaires et pays amis pour leur soutien crucial.

Ibrahim Thiaw, Secrétaire Exécutif de l'Uncccd, a rendu hommage au travail extraordinaire réalisé par la Côte d'Ivoire sous la direction du président Donwahi, saluant son leadership et le bilan positif de la COP15.

Parmi les réalisations notables de la COP15, l'inclusion accrue de la jeunesse a été particulièrement mise en avant avec la création d'un siège dédié aux jeunes aux côtés des dirigeants de la COP et le lancement du Programme des jeunes Négociateurs de la Cnuld.

Cependant, malgré les progrès réalisés, la situation reste critique. M. Donwahi a souligné l'urgence de briser le cercle vicieux de la désertification, de la destruction de la biodiversité et du changement climatique. « Nous devons aujourd'hui aller plus loin et plus vite...si nous adoptons une approche holistique, capable de reconnaître l'interaction constante entre désertification, destruction de notre biodiversité et accélération du changement climatique », a-t-il insisté.

Enfin, M. Donwahi a réitéré l'appel lancé lors de la 10ème session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour un protocole juridiquement contraignant sur la gestion de la sécheresse et le renforcement de la résilience en Afrique.

Le rapprochement initié entre les présidences des trois COP continue face à l'urgence de la situation.

**AUDIENCES**



# Des partenariats face aux défis environnementaux

**Dans le cadre de la 16e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP16), le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Monsieur Assahoré Konan Jacques, a accordé, le mardi 3 décembre 2024, des audiences à plusieurs acteurs clés du secteur environnemental.**

Il a ainsi rencontré Dr Samira Amellal, Directrice générale de CropLife Africa, une organisation dédiée à la promotion de l'agriculture durable en Afrique. CropLife Africa joue un rôle crucial en encourageant les agriculteurs à adopter des technologies vertes, ce qui présente des avantages environnementaux, économiques et sociaux significatifs pour leurs exploitations et leurs communautés.

Avec M. Ody-Marc Duclos, Président de la Fondation Cœur Vert, les échanges ont porté sur les activités de reboisement mises en œuvre dans le nord de la Côte d'Ivoire. Cette fondation se consacre à la restauration et à la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

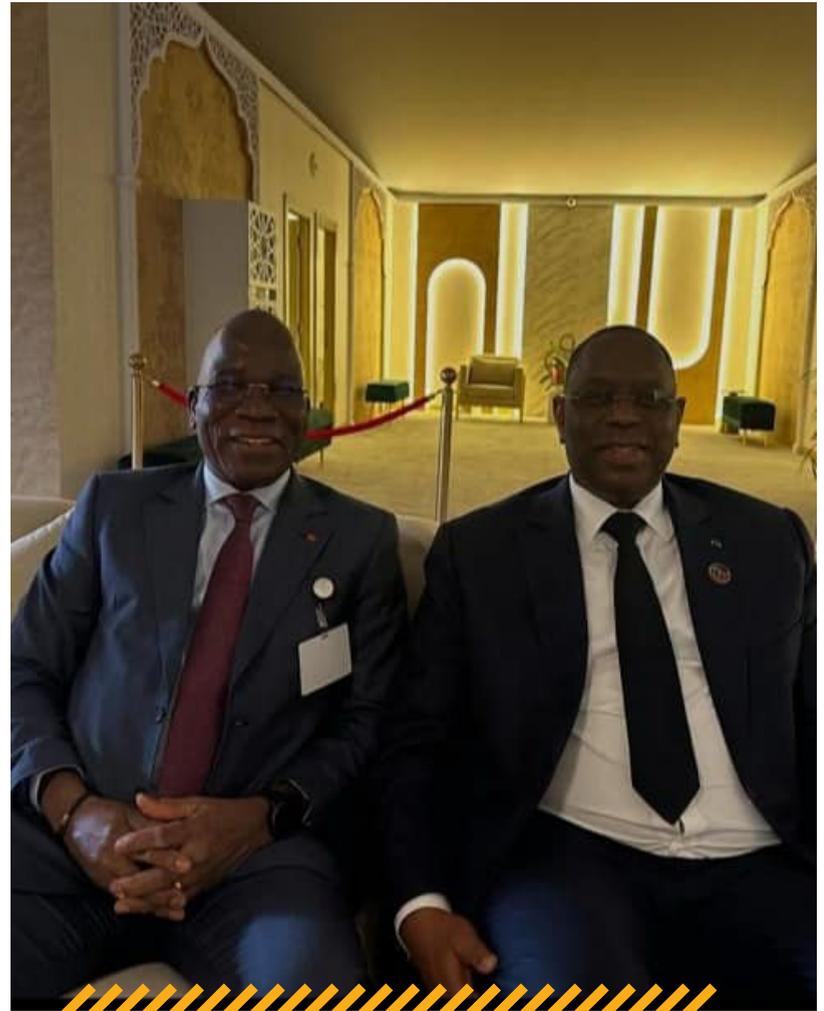
Ces rencontres ont permis au Ministre Assahoré de renforcer les partenariats visant à promouvoir des pratiques durables et résilientes face aux défis environnementaux.

« Je salue les initiatives des organisations comme CropLife Africa et la Fondation Cœur Vert. Les discussions se poursuivront avec chacun d'eux car la Côte d'Ivoire doit se positionner comme un acteur clé dans la lutte contre la désertification et le changement climatique », s'est-il exprimé à l'issue de ces audiences.

**AUDIENCES**

**Lutte contre la désertification :**

# le Ministre Assahoré échange avec le Président Macky Sall



## Un échange stratégique en marge de la COP16

En marge de l'ouverture de la COP16 sur la désertification, qui s'est tenue à Riyad du 2 décembre 2024, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Assahoré Konan Jacques, a rencontré l'ancien Président sénégalais Macky Sall. Cette rencontre a permis d'échanger sur des questions cruciales liées à la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse et la mobilisation des financements internationaux.

## Le partage d'expérience sur les défis climatiques africains

Macky Sall, fort de son expérience en matière de politique environnementale et de coopération régionale, a partagé les enseignements tirés de son mandat, notamment en ce qui concerne les initiatives

de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest. Les discussions ont mis en lumière :

- Les stratégies d'adaptation aux effets de la sécheresse
- Le renforcement des politiques nationales de gestion durable des terres
- L'importance du financement climatique et de la coopération internationale

Le Ministre Assahoré Konan Jacques a souligné la détermination de la Côte d'Ivoire à intensifier ses efforts dans la préservation des écosystèmes menacés et à mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de projets de résilience.

## L'engagement des pays africains pour une réponse collective

L'échange a également mis en avant la nécessité d'une approche coordonnée entre les pays africains pour :

- **Développer des solutions innovantes contre la désertification**
- **Renforcer la participation des pays africains aux financements internationaux**
- **Harmoniser les politiques environnementales à l'échelle régionale**

Cette rencontre symbolise l'engagement de l'Afrique à faire face aux défis climatiques, en renforçant la coopération inter-étatique et en valorisant les initiatives locales de protection des terres et de gestion durable des ressources naturelles.

La COP16 offre ainsi un cadre propice pour structurer des engagements solides et accélérer la mise en place de solutions concrètes face aux effets croissants du changement climatique sur le continent africain.

AUDIENCES



Le Ministre Assahoré et le  
Président de la COP16 et M.  
Abdulrahman Al-Fadley

Côte d'Ivoire - Arabie Saoudite

# Accord sur le partenariat mondial pour la résilience à la sécheresse

**La mobilisation des financements et le renforcement de la coopération internationale ont été au cœur de l'agenda du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Monsieur Assahoré Konan Jacques, qui a participé à Riyad, en Arabie Saoudite, à la COP16 sur la lutte contre la désertification.**

À l'occasion de cet événement, le Ministre Assahoré a eu une rencontre avec son homologue saoudien, M. Abdulrahman Al-Fadley, également Président de la COP16.

Les discussions ont porté sur une initiative majeure à laquelle la Côte d'Ivoire est partie prenante : le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience à la sécheresse.

Lancé lors de la première journée de la 16e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP16), ce partenariat est doté d'un fonds d'environ 150 milliards de dollars. Il vise à améliorer l'accès au crédit, au financement par actions, aux produits d'assurance et aux subventions financières, offrant ainsi un soutien crucial aux pays touchés par la sécheresse.

## L'engagement de la Côte d'Ivoire

Le Ministre a souligné l'importance de cette initiative pour la Côte d'Ivoire et a montré l'engagement ivoirien à lutter contre les effets dévastateurs de la sécheresse.

« J'ai réaffirmé auprès de mon homologue, l'intérêt de la Côte d'Ivoire pour cette initiative et la volonté du pays à bénéficier de ce fonds car les vagues de sécheresse touchent presque tous les coins de la terre, y compris notre patrie », a déclaré le Ministre Assahoré.

Le Ministre saoudien a salué la qualité des relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le Royaume d'Arabie Saoudite, exprimant sa satisfaction quant aux échanges fructueux. Il a également annoncé la mise en œuvre prochaine d'une nouvelle initiative en faveur des pays africains dans le domaine de l'agriculture, renforçant ainsi la coopération et le soutien mutuel entre les nations.

**AUDIENCES**



Le Ministre Assahoré et M. Carlos Manuel Rodríguez, Directeur Général du FEM

**Réhabilitation des terres affectées par l'orpaillage**

# Le FEM octroie 3M. \$ à la Côte d'Ivoire

Le 04 décembre 2024, à Riyad, en marge de la COP16 sur la désertification, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique a eu une rencontre stratégique avec le CEO du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Cette réunion a permis d'aborder les défis liés à la dégradation des terres et les mécanismes de financement pour y remédier.

**Un engagement financier pour restaurer les terres dégradées**

Lors de cet échange, le FEM a annoncé l'octroi d'un financement de 3 millions de dollars, destiné à la réhabilitation des terres affectées par l'orpaillage clandestin. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts de la Côte d'Ivoire pour lutter contre la désertification, protéger ses ressources naturelles et favoriser une exploitation durable des terres.

**Un projet clé pour la résilience environnementale**

Le Ministre a souligné l'importance de ce financement pour :

- **Restaurer les sols impactés** par les activités minières illégales
- **Renforcer les capacités des acteurs locaux** pour une exploitation plus responsable
- **Développer des alternatives économiques durables** pour les communautés concernées

Ce projet constitue un levier essentiel pour la protection des écosystèmes, l'atténuation des effets du changement climatique et la promotion d'une gestion plus durable des

terres en Côte d'Ivoire.

**Vers un partenariat renforcé avec le FEM**

Le Ministre a exprimé la volonté de la Côte d'Ivoire de poursuivre cette collaboration avec le FEM afin de mobiliser davantage de ressources pour des initiatives environnementales ambitieuses. Cette rencontre marque une avancée majeure dans la quête de solutions adaptées aux défis environnementaux, en mettant l'accent sur des actions concrètes et impactantes.

L'engagement du FEM et du gouvernement ivoirien illustre une dynamique de coopération internationale renforcée, essentielle pour relever les défis liés à la désertification et à la préservation des ressources naturelles.

**AUDIENCES**



Le Ministre Assahoré lors de son audience avec des partenaires brésiliens

**Restauration des forêts**

# Échange entre le Ministre Assahoré et des partenaires brésiliens

**L**e 04 décembre 2024, en marge de la COP16 sur la désertification à Riyad, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Assahoré Konan Jacques, a rencontré des partenaires privés brésiliens engagés dans des projets de reforestation. Cette rencontre avait pour objectif d'explorer des opportunités de collaboration afin de lutter efficacement contre la déforestation et de restaurer les écosystèmes dégradés en Côte d'Ivoire.

Les partenaires brésiliens ont présenté leurs initiatives innovantes, axées sur des techniques durables et des approches communautaires visant à garantir la pérennité des efforts de restauration. Ils ont insisté sur l'importance de la coopération internationale et du partage des connaissances pour

maximiser l'impact des actions de préservation des forêts.

Le Ministre Assahoré Konan Jacques a exprimé un fort intérêt pour ces initiatives, soulignant leur pertinence dans le contexte ivoirien. Il a rappelé que la Côte d'Ivoire a perdu près de 90% de sa couverture forestière au cours des six dernières décennies, principalement en raison de l'expansion agricole et de l'exploitation forestière illégale. Cette situation a conduit le gouvernement à adopter la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF 2019-2030), visant à restaurer le couvert forestier national.

Le Ministre a également mis en avant les efforts récents du gouvernement, notamment l'obtention d'un financement

de 150 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement, destiné à soutenir la restauration des zones forestières. Il a souligné que la collaboration avec des partenaires privés, tels que les acteurs brésiliens, constitue un levier stratégique pour atteindre les objectifs ambitieux de reforestation du pays.

Cette rencontre ouvre la voie à de nouvelles opportunités de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Brésil dans le domaine de la reforestation et de la protection de l'environnement. Elle illustre l'engagement du Ministre Assahoré Konan Jacques à mobiliser des partenariats internationaux afin de renforcer les initiatives nationales en matière de développement durable et de lutte contre la déforestation.

## PARTICIPATION DE LA CÔTE D'IVOIRE



## Bilan de la COP16 :

# Des partenariats stratégiques obtenus

Du 2 au 13 décembre 2024, la Côte d'Ivoire a brillé par sa participation, à Riyad (Arabie Saoudite) à la 16e Conférence des Parties (COP16) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Conduite par le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC), Docteur Eugène AKA Aouélé, la délégation ivoirienne, était composée de la Présidente du Sénat, Madame KANDIA Kamissoko Camara, des Ministres chargés de l'Environnement, Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, de la Promotion de la Jeunesse, Monsieur Mamadou TOURE, du Président de la quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la Sécheresse, Monsieur Alain-Richard DONWAHI, des représentants des différents départements ministériels, des collectivités territoriales, du secteur privé, et des Organisations de la société civile.

## POINTS CLES DES DIVERS PARTENARIATS STRATEGIQUES

La délégation ivoirienne forte et engagée, a obtenu des résultats concrets pour le pays, témoignant de son leadership dans la lutte contre la désertification et la sécheresse.

Il s'agit notamment d'un partenariat avec les Emirats Arabes Unis devant permettre de mobiliser des ressources et des expertises pour restaurer les écosystèmes fragilisés et lutter contre la dégradation des sols.

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) a également renforcé ses relations de coopération avec des organisations internationales clés. Ce sont la Division Ecosystème, Biodiversité et Dégradation des terres du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ainsi qu'avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Cette dernière institution a annoncé un appui de trois millions de dollars pour aider la Côte d'Ivoire à restaurer les terres dégradées par l'orpaillage illégal.

De même, le MINEDDTE a scellé un accord de coopération avec le Ministère saoudien de l'Environnement, de l'Eaux et de l'Agriculture, ouvrant de nouvelles perspectives pour le partage d'expertises et de technologies.

Une étape importante a été franchie à la COP16 avec l'élection de la Côte d'Ivoire à la présidence du Groupe Africain pour les deux prochaines années. M. KOUADIO Jean, Point Focal de la Côte d'Ivoire, a été investi à ce poste le vendredi 13 décembre lors de la dernière réunion du Groupe Africain. (encadré).

Cette distinction témoigne de la reconnaissance et l'engagement de la Côte d'Ivoire dans la lutte contre la désertification et la sécheresse.

## LA CÔTE D'IVOIRE MARQUE SON ADHÉSION DANS LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LA RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE

L'autre acquis important de ce rendez-vous de Riyad a été la mise en place du partenariat mondial pour la résilience à la sécheresse doté d'un fonds d'environ 150 milliards de dollars. Son objectif est d'améliorer l'accès au crédit, aux produits d'assurances et aux subventions financières.

La côte d'ivoire étant partie prenante dudit partenariat, le ministre de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique, Assahoré Konan Jacques a eu une rencontre avec son homologue saoudien, M. Abdulrahman Al-Fadley pour discuter de l'ambition du pays de bénéficier de ses fonds.

La dix-septième édition de la Conférence des Parties (COP 17), se tiendra en Mongolie en 2026.

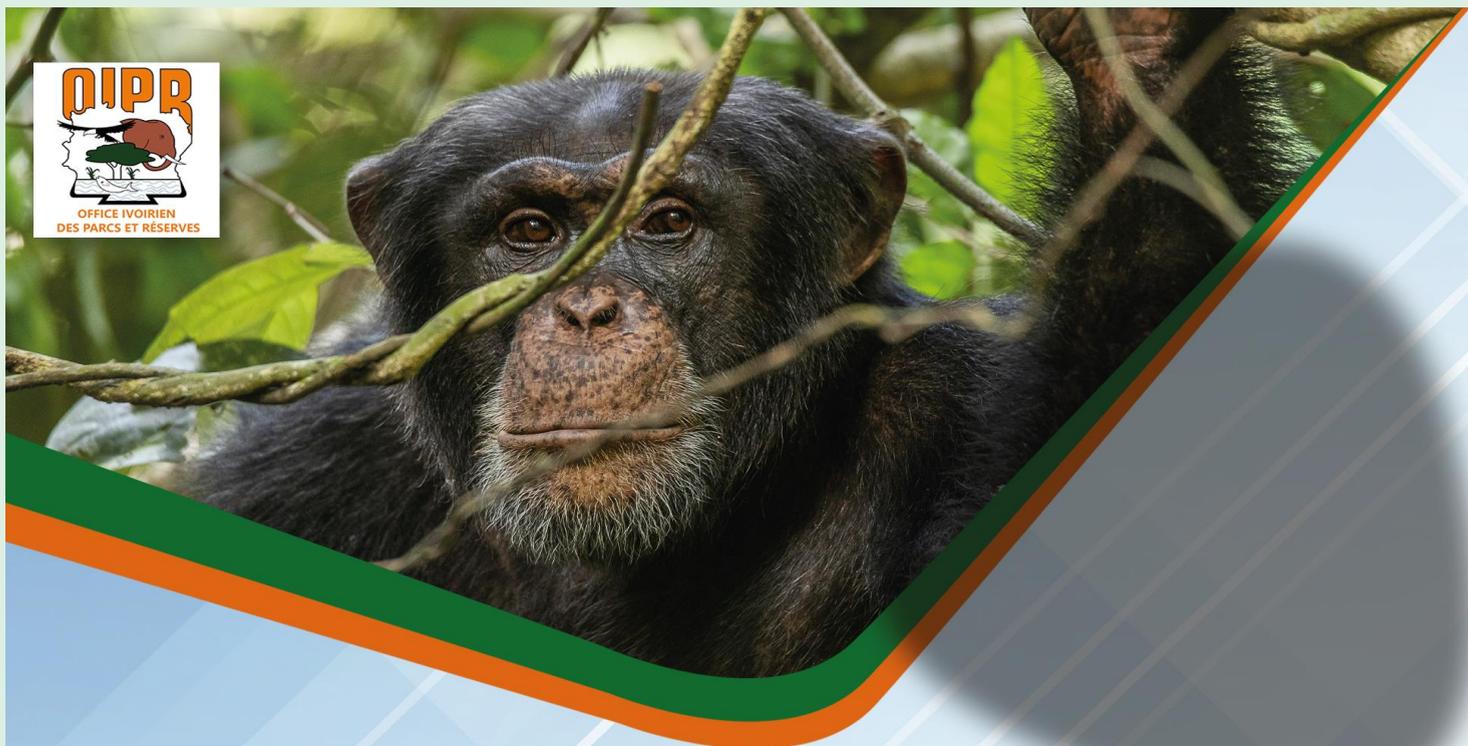


## Temps forts de la COP16 Désertification



*Eugène Aka Aouélé, Chef de la délégation ivoirienne à la COP16 sur la désertification*





## Présentation

Créé par Décret N°2002-359 du 24 juillet 2002, l'OIPR a pour objectif de préserver et valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale et maintenir les processus écologiques dans les aires protégées de façon durable

## Nos missions

Gestion du patrimoine foncier  
Exercice de la police administrative  
Exercice de la police judiciaire  
Mise en œuvre d'une politique de gestion durable des parcs et réserves ainsi que leur zone périphérique  
Réalisation des études nécessaires à la création, à l'extension ou à l'aménagement des PNR ou de leur zone périphérique  
Information, Éducation et Communication

*L'OIPR, c'est plus de 20 ans d'actions au service de la Conservation du patrimoine faunique et floristique de notre pays*

## Caractéristiques du réseau des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

Un réseau représentatif des différents écosystèmes de la Côte d'Ivoire dont :

- 08** Parcs nationaux
- 07** Réserves naturelles
- 01** Réserve naturelle intégrale
- 01** Réserve scientifique

Une Superficie de **2 181 420 ha**, environ **7%** du territoire national

Un patrimoine reconnu au niveau international :

- 03** Sites du patrimoine mondial : (Parc national de la Comoé, Parc national de Taï et la Réserve Intégrale du Mont Nimba)
- 02** Réserves de Biosphère : (Comoé et Taï)
- 02** Sites Ramsar : (Parc national d'Azagny et le Parc national des îles Ehotilé)

**MERCI DE NOUS FAIRE CONFIANCE !**

**Direction Générale  
Abidjan Cocody II Plateaux ENA**

 (+225) 27 22 41 40 59

 [www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)

 [info@oipr.ci](mailto:info@oipr.ci)

## AVIS ET RETOURS D'EXPÉRIENCE



**M. Ody Marc Duclos,  
Président de l'ONG  
Coeur Vert**

La Fondation Cœur Vert tient à exprimer sa profonde gratitude au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique pour l'opportunité de participer à la COP 16 sous le Pavillon de la République de Côte d'Ivoire. Cette participation a été une occasion précieuse pour la Fondation d'élargir ses horizons et de rencontrer divers partenaires potentiels.

Durant la COP 16, la Fondation Cœur Vert a eu l'opportunité de nouer d'importants contacts avec des ONG, des fondations internationales, des institutions gouvernementales et divers organismes. Ces rencontres promettent d'étendre le réseau de la Fondation et de renforcer ses activités en Côte d'Ivoire et dans les autres pays où elle est active.

Pour l'avenir, la Fondation Cœur Vert aspire à inviter un plus grand nombre d'institutions et d'ONG internationales à participer aux conférences sur le pavillon de la République de Côte d'Ivoire, afin de maximiser les opportunités de partenariats. Il serait également bénéfique d'envisager la mise en place d'un dispositif de traduction en anglais pour attirer un auditoire plus large lors des prochaines éditions.

Enfin, la Fondation souhaite obtenir une convention de partenariat stratégique avec le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique. En tant qu'acteur de référence dans la lutte contre la désertification, cette convention permettrait de consolider les partenariats actuels et futurs, établis lors des rencontres à Riyad pendant la COP 16.

Je suis KOUADIO Jean, Point Focal national de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD). La mobilisation sans précédent que j'ai observée lors de cette COP au niveau national est ce qui m'a le plus marqué. Que ce soit parmi les officiels ou les participants ordinaires, l'engouement était palpable et inédit.

Les retombées de cette mobilisation sont nombreuses, notamment en termes de financements et de partenariats. Nous avons réussi à attirer l'attention sur les problématiques liées à la dégradation des terres et à la sécheresse, ce qui a ouvert la voie à de nouvelles collaborations et à des ressources financières accrues pour nos projets.

Pour les prochaines éditions, il est crucial d'avoir plus de voix pour mieux poser les problèmes liés à la dégradation des terres et à la sécheresse. Cela nous permettra de récolter davantage de financements et de partenaires.

Ces objectifs sont essentiels pour continuer à avancer dans notre lutte contre la désertification et pour assurer un avenir durable à nos terres et à nos communautés.



**KOUADIO Jean, Point  
Focal UNCCD**



## ONG MAINS UNIES D'AFRIQUE



L'ONG MAINS UNIES D'AFRIQUE a renforcé sa position d'acteur clé dans la lutte contre la désertification et la préservation de l'environnement lors de la COP16 de Riyad. À travers sa participation dynamique, l'ONG a non seulement mis en lumière ses actions de terrain, mais a aussi consolidé des partenariats stratégiques avec des entreprises saoudiennes, chinoises et turques, dans une optique de développement durable à long terme pour le continent africain.

Ce rendez-vous international, qui a rassemblé des acteurs clés du monde entier, a été l'occasion pour MAINS UNIES D'AFRIQUE de présenter ses initiatives pour la gestion durable des ressources naturelles, tout en renforçant sa coopération avec des institutions internationales et des entreprises du secteur privé.

Pour les prochaines éditions, l'ONG prévoit de consolider et d'élargir ses collaborations avec des acteurs internationaux, notamment des gouvernements, des institutions financières, des entreprises, et des organisations internationales. Les partenariats avec des entreprises saoudiennes, chinoises et turques doivent se développer, afin de soutenir des projets concrets de préservation de l'environnement, de reforestation, et de gestion durable des terres. L'objectif est de mobiliser davantage de ressources financières et techniques pour accélérer les actions sur le terrain en Afrique.



La participation du FIRCA à la COP 29 a été une expérience incroyablement enrichissante. Nous avons pu accroître la visibilité de nos actions en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans le secteur agricole sur la scène internationale. C'était impressionnant de voir combien de partenaires techniques et financiers nous avons pu mobiliser pour renforcer nos programmes climatiques en cours.

Les échanges avec des experts et des praticiens internationaux ont été particulièrement bénéfiques. Ils nous ont permis de renforcer nos capacités et d'apprendre de nouvelles approches et techniques. Cette participation a également contribué à renforcer la collaboration avec l'ensemble des acteurs nationaux autour de la finance climatique.

En tant qu'Entité Nationale Accréditée au Fonds d'Adaptation et au Fonds Vert pour le Climat, le FIRCA a pu présenter les opportunités offertes par son accréditation à différents porteurs de projet.

Pour l'avenir, nous avons de grandes ambitions. Nous projetons de renforcer les synergies entre les acteurs nationaux et internationaux autour de la finance climatique.



## Kouadio Kouacou Fidèle Représentant du FIRCA



En tant que jeune négociatrice, mon objectif principal, à travers cette COP 16 sur la désertification était de renforcer la voix des jeunes ivoiriens à la table des négociations. J'ai cherché à introduire des perspectives novatrices et à défendre des priorités adaptées aux réalités ivoiriennes.

À travers mes interventions et collaborations dans quatre panels internationaux et deux nationaux, j'ai contribué à renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire en tant que leader dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Pour diversifier les contributions et donner plus de place aux idées innovantes, il est essentiel d'intégrer un plus grand nombre de jeunes professionnels, étudiants et experts dans la délégation officielle. Leur participation enrichit les discussions et apporte des solutions nouvelles et adaptées aux défis actuels.

Les savoir-faire locaux des jeunes ont été mis en avant lors de side-events, où leurs initiatives innovantes en matière de restauration des terres, de solutions technologiques et de pratiques agricoles résilientes ont été présentées. Ces événements ont démontré le potentiel et la créativité des jeunes ivoiriens dans la recherche de solutions durables.

Promouvoir l'implication des jeunes dans les négociations est crucial pour garantir des solutions adaptées aux défis futurs. Leur engagement assure que les perspectives des nouvelles générations sont prises en compte, ce qui est essentiel pour la durabilité des initiatives environnementales.



## Mlle N'Goan Audrey jeune négociatrice terre pour la Côte d'Ivoire



## Change Human's Life (CHL)



Change Human's Life (CHL) était représentée à la COP16 avec une équipe de 3 personnes.

Outre les rencontres de réseautage et de participation aux travaux du CSO panel et autres activités de certains partenaires, Change Human's Life (CHL) a :

- animé un stand obtenu avec le pays hôte, afin de présenter ses initiatives en lien avec la COP16
- organisé un side event le 06 décembre de 09h00 à 10h30 en salle MET-04 obtenu auprès du secrétariat de la Convention, avec pour titre : **Restaurer la terre par l'action autour du thème : « Dialogues ouverts sur les priorités de la COP16 »**

Notre ambition est de mobiliser des financements pour une participation accrue et très représentative de la délégation ivoirienne à tous les niveaux (gouvernement, secteur privé, OSC).



**Konan Déborah, Chef de service gestion environnemental et social du Conseil Café Cacao**



Pour la Côte d'Ivoire, leader mondial de la production de cacao, la transition écologique de la filière cacaoyère est une priorité stratégique face aux effets croissants des changements climatiques. Le Conseil du Café-Cacao, acteur clé de cette transformation, a participé activement à la COP29 avec plusieurs objectifs en tête, notamment la promotion d'une production durable et le renforcement des partenariats internationaux.

La participation du Conseil du Café-Cacao à la COP 29 visait à accroître la visibilité et à plaider pour le cacao ivoirien comme modèle de durabilité. Cet engagement reflète la volonté du Conseil d'accompagner les producteurs et de développer la filière tout en contribuant aux objectifs climatiques nationaux et globaux.

Je suis Dr Anicet Durand OBOUE, Coordonnateur national de l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-Côte d'Ivoire). Je suis à ma 5e participation aux COP, ce qui me permet d'avoir une meilleure compréhension de la crise climatique et l'évolution des négociations climatiques.

La COP29 était lieu de définir un nouvel objectif collectif quantifié pour les 05 prochaines années dans l'action climatique. Les pays africains avaient plusieurs attentes parmi lesquelles, celle d'obtenir suffisamment de fonds pour soutenir l'action climatique au niveau sur le continent. Cependant, loin de leurs attentes, les négociations ont abouti à une promesse de la part des pays développés et industriels de mettre à disposition, 300 milliards de dollars par an alors que les pays en développement espéraient évaluaient à 1 300 milliards de dollar par an.

Il est important de retenir que pour se donner plus de chance dans la mobilisation des fonds climatiques, les pays africains doivent intégrer suffisamment les questions de Population, Environnement – Santé et Développement dans la 3e génération des Contributions Déterminées au niveau National (CDN). De même, ils doivent prendre en compte les questions de la cuisson propre et de la biodiversité. Il est donc indispensable de comprendre les liens entre les changements climatiques et ces questions.



**Dr Anicet Durand OBOUE, Coordonnateur national de l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-Côte d'Ivoire)**



## La lutte contre la pollution, notre priorité !

 **Siège social** : Boulevard de la paix, rue 128, cocody, Riviera Bonoumin.  +225 27 22 52 43 34 +225 27 20 22 54 44  
 **Bureau Annexe** : Plateau Avenue Noguès, im.Noguès 2<sup>ème</sup> Etage  +225 27 22 52 43 18 +225 27 20 32 22 16  
 [courrier@ciapol.ci](mailto:courrier@ciapol.ci)  [www.ciapol.ci](http://www.ciapol.ci)  048PV 541 ABIDJAN 04  Centre Ivoirien Antipollution/CIAPOL  
 Centre Ivoirien Antipollution  Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)

**ANTENNE DALDA** : +225 07 07 65 66 43/+225 05 44 40 46 19

**ANTENNE SAN-PEDRO** : +225 01 40 09 95 08/+225 07 47 06 02 27

**ANTENNE ABENGOUROU** : +225 07 07 33 85 83

**ANTENNE YAMOUSSOUKRO** : +225 01 03 54 58 97/+225 07 58 17 03 84

**ANTENNE MAN** : +225 01 03 68 27 57/+225 07 48 99 16 60

**ANTENNE KORHOGO** : +225 07 58 91 09 73



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



**LOI N° 2023-900 DU 23 NOVEMBRE 2023**



SCANNEZ POUR  
TÉLÉCHARGER LE CODE